

Université Abderrahmane Mira de Bejaia  
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion  
Département des sciences économiques



MEMOIRE  
En vue de l'obtention du diplôme de Master  
En sciences économiques  
Option : Economie du développement et gouvernance

**Gouvernance et développement territorial : analyse  
des freins aux projets de développement de  
la wilaya de Bejaia .**

Préparé par :  
**MEDKOUR Samir**

Dirigé par : **HACHEMAOUI Bahidjeddine**

Soutenu publiquement le 28/06/2016 .

**Jury :**

Président : **AMALOU Abdelhafid**

Examineur : **NAIT CHAABANE Abdelatif**

Rapporteur : **HACHEMAOUI Bahidjeddine**

**Année universitaire : 2015 - 2016**

# REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser , par ces quelques mots , l'expression de mes plus sincères remerciements .

Ceux – ci sont destinés , essentiellement , à mon encadreur

MR HACHEMAOUI Bahidjeddine , pour son entière disponibilité à mon égard , ses remarques pertinentes , ses conseils avisés et ses recommandations objectives .

Je tiens également à remercier le responsable de notre spécialité Monsieur

MERADI Ouari , ainsi que les membres du jury d'avoir accepter d'évaluer et de juger mon travail .

Enfin je remercie toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail , sans oublier tout le personnel enseignant et administratif de l'université de Bejaia , particulièrement ceux de la faculté des sciences économiques , commerciales et des sciences de gestion .

# DEDICACES

A mes parents , à mes frères , à mes sœurs

A mon oncle , à sa femme ,à ses enfants : Amir et Doua , à mes amis

A ma future épouse .

# **LISTE DES**

# **TABLEAUX**

**Liste des tableaux :**

<b>Tableau 1 :</b> Comparaison entre le développement local et le développement territorial.....	10
<b>Tableau 2 :</b> Les principales productions agricoles .....	44
<b>Tableau 3 :</b> Le nombre de PME de la wilaya de Bejaia 2014 .....	44
<b>Tableau 4 :</b> Taille et structure de l'échantillon visé .....	47
<b>Tableau 5 :</b> Taille et répartition de l'échantillon final .....	48
<b>Tableau 6 :</b> Les principaux trafics pour les quatre modes de transport de la wilaya de Bejaia.....	51
<b>Tableau 7 :</b> Synthèse de projets bloqués et leurs motifs par secteur .....	58
<b>Tableau 8 :</b> Motifs de blocage des projets .....	60

# Sommaire

## **Introduction générale 1**

Problématique .....	3
Hypothèses de travail .....	3
Méthodologie.....	3

## **Chapitre I: Le développement local: fondements théoriques ..... 5**

Section 1: Développement local: concepts de base.....	6
Section 2: Les approches territoriales du développement local.....	13

## **CHAPITRE II : Gouvernance territoriale .....18**

Section 1: Aux origines de la gouvernance .....	19
Section 2 : Gouvernance territoriale : repères analytiques.....	27

## **Chapitre III: Développement local, gouvernance en Algérie .....37**

Section 1: Politique du développement local et gouvernance en Algérie.....	38
--	----

## **Chapitre IV : Analyse des freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.....43**

Section 1: Présentation des caractéristiques globales du terrain d'étude « wilaya de Bejaia » .....	43
Section 2: Méthodologie d'approche de terrain .....	46
Section 3: Traitement, analyse et résultats de l'enquête de terrain.....	49

## **Conclusion générale.....63**

# **INTRODUCTION GENERALE**

---

### Introduction générale

Les mutations économiques et institutionnelles que connaît le monde (globalisation régionalisation et décentralisation), combinées à l'émergence du territoire comme un niveau pertinent de réflexion et d'action économique, posent les questions du développement socio-économique et de gestion politico-administrative sur le plan local.

Le territoire n'est pas un simple espace appartenant à une nation ou de région, mais une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme.

Le développement économique local consiste à mobiliser les ressources matérielles et immatérielles locales pour assurer le bien-être des populations locales. Pour cela il apparaît indispensable d'introduire auprès de ces populations, un mode de participation efficace qui permet d'abord, d'élaborer une stratégie d'action pour ensuite identifier et mettre en place les outils opérationnels permettant de traduire cette stratégie en projets ou en programmes qui participent au développement économique local.

La réflexion sur le développement territorial implique de partir de l'idée que ce dernier prend en considération, la qualité des relations entre les acteurs du territoire, qui contribue à la production de nouvelles marges de manœuvres, en tenant compte de la diversité des acteurs en terme de rapports de force et de rôle dans la construction territoriale.

La réussite de tout projet de développement tient alors à la qualité de ces relations. Aucun projet ne peut aboutir si celles –ci ne sont pas clairement définies. C'est alors, la capacité des acteurs du territoire à créer des synergies entre eux, un degré de coordination qui leurs permettent une exploitation efficace et efficiente des ressources.

Dans le présent travail nous nous intéressons à la notion de gouvernance au niveau des territoires, celle –ci nous interpelle par le fait qu'elle est l'une des conditions nécessaire, voire essentielle à l'émergence et à l'aboutissement des projets de développement. La gouvernance territoriale se trouve à la base de toute dynamique territoriale et productive induisant l'amélioration du bien –être des acteurs territoriaux.

En Algérie, le passage d'une économie planifiée à l'économie de marché et du monolithisme au pluralisme politique nécessite l'adaptation de la réflexion sur le développement économique local. La stratégie de développement de chaque territoire local

doit être globale et la résultante d'une large concertation entre les différents acteurs locaux, institutionnels, publics et privés.

La problématique du développement économique local en Algérie durant les années de planification centralisée, était réduite à des actions d'investissement et d'équipements décidés par l'Etat central ou par les organes déconcentrés de l'Etat (Daïra, Wilaya), aux quels il a été assigné des objectifs d'équilibre régional et d'intégration des territoires locaux au territoire national, sans tenir compte des spécificités socioculturelles locales. En d'autres termes, les acteurs locaux n'étaient pas associés à la prise de décision en matière de développement économique local et les actions dites du développement local sont dictées par le centre (programmes spéciaux lancés en 1966, les programmes d'équipements locaux lancés en 1970 et les programmes d'industrie locale lancés en 1974).

Il est de même pour les plans communaux de développement (PCD) présentés comme l'instrument de démocratisation, leur décision relevait des échelons déconcentrés de l'Etat. Avec ces plans, la commune est désormais tenue théoriquement de préparer et d'exécuter Son plan de développement. Mais en réalité, le contenu définitif de ce plan est arrêté par la wilaya qui a le pouvoir de modifier et de reformuler tout projet. Ces programmes sont considérés comme facteur essentiel pour améliorer le cadre de vie du citoyen, et sont considérés comme facteur essentiel de l'intégration de l'économie locale avec l'économie nationale, ainsi ils complètent les activités réalisées dans le cadre des différents programmes sectoriels.

En dépit des réarrangements institutionnels, la décision en matière de développement local, reste centralisé et les programmes d'équipements locaux ne découlent d'aucun projet de développement économique local.

Devant l'ampleur de la crise due à la chute des recettes des hydrocarbures au milieu des années 80, et face à une tension sociale qui a engendré les événements d'octobre 1988, nous assistons à une remise en cause du rôle de l'Etat sur le plan politique et économique.

En matière de développement local, cette volonté de démocratisation du processus de prise de décision s'exprime par la promulgation des deux codes de la commune et de la wilaya en 1990, qui sont destinés à donner de nouvelles prérogatives aux collectivités locales.

Les transitions de l'Algérie vers l'économie de marché, une nouvelle vision est apparue, l'Etat maintenant est convaincu que le développement du pays se constitue par le bas et essaye de créer un climat favorable pour les collectivités locales qui doivent maintenant s'impliquer en matière de développement.

Bien que la wilaya de Bejaia dispose de potentialités inestimables en matière de ressources lui permettant de devenir un pôle incontournable de l'économie nationale, cependant , elle accuse un retard énorme en matière de développement au niveau de l'ensemble des secteurs . Cela se sent à travers le malaise exprimé par les citoyens, à travers les interminables actions de protestation, sous toutes ses formes. Ce sentiment de délaissement et de marginalisation n'est que le résultat d'un dysfonctionnement en matière de l'implication des acteurs dans la prise de décision en matière de choix et de réalisation des projets de développement .

Tout au long de ce travail, la problématique que nous traitons se traduit par la question suivante : quels sont les obstacles et les freins qui empêchent l'aboutissement des projets de développement de la wilaya de Bejaia et comment ces derniers sont impactés par les mécanismes de la gouvernance

Afin d'esquisser quelques éléments de réponses, notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes, lesquelles nous tenterons de vérifier :

**Hypothèse 1:** La défaillance des mécanismes de gouvernance impacte négativement sur les projets de développement local, autrement dit, l'absence de concertation et d'interaction entre les acteurs de la wilaya, entravent le bon déroulement voire l'aboutissement des projets de développement.

**Hypothèse 2 :** L'absence d'une réelle décentralisation de la décision constitue un autre frein aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique et de nous permettre de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses , nous allons effectuer en plus d'une recherche bibliographique qui nous permet de cerner le cadre théorique de notre sujet, une enquête de terrain à travers des entretiens avec un certain nombre d'acteurs locaux ,ainsi qu'une analyse des données qui nous a permis d'identifier les projets en situation de blocage et leurs causes .

Cette revue de la littérature est composée de deux chapitres. le premier chapitre a pour objet le développement local. Ce chapitre traitera, en outre, les fondements et concepts de base du développement local, les modes territorialisés de développement le second chapitre vise, quant à lui, à introduire le concept de gouvernance territoriale

Il sera entamé par une introduction aux origines et la genèse de la gouvernance et il sera finalisé par l'exploration de la relation entre la gouvernance et le développement territorial. Quant à notre enquête de terrain, celle –ci donnera lieu aux chapitres III et IV dans lesquels

## **Introduction générale**

nos hypothèses seront testées. le troisième chapitre consiste en une présentation de la stratégie algérienne vers le développement local ainsi que la présentation du terrain de l'étude, il vise à identifier les caractéristiques du terrain pouvant être utilisées dans l'analyse des informations recueillies.

Le dernier chapitre présentera des résultats globaux issus de l'analyse des informations recueillies du terrain. Il permettra d'identifier les freins et obstacles aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.

# **CHAPITRE I :**

---

## **LE DEVELOPPEMENT LOCAL, FONDEMENTS THEORIQUES**

Deux courants de développement sont apparus : le développement endogène et le développement exogène. Le premier suppose une amélioration de la situation actuelle par les forces internes à une région ou à un pays alors que le second est initié par des intervenants externes tels que les firmes étrangères au territoire concerné. Cependant dans les économies ouvertes comme celles des pays développés et de plus en plus d'autres pays à travers le phénomène de mondialisation, la différenciation entre ces deux courants de développement tend à s'atténuer, voire ne plus être possible.

Le niveau local se présente comme le lieu le plus proche de la réalité et des gens, et serait ainsi, le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions. De nouvelles approches du développement apparaissent alors pour cerner et mieux cadrer ce nouveau mode de développement alternatif, qui vise à utiliser les initiatives locales comme moteur du développement.

La première section de ce chapitre traitera des concepts de base de développement local, elle apportera le cadre théorique adéquat qui permet de mieux cerner le concept. La deuxième section présentera les approches dites « territoriales » du développement .

## SECTION 1

**Développement local : concepts de base**

Durant les trente glorieuses, dans les pays industrialisés, on pensait que le développement économique des pays avait pour origine un ou peu de points dans lesquels l'activité économique se concentrait, constituant ainsi de grands ensembles industriels qui induisaient

des effets d'entraînements sur les territoires. Autrement dit, l'idée qui prévalait durant ces années, était Celle que le développement économique était induit par les pôles « De croissance » initiés par François Perroux. Ameziane Ferguène (2003) écrivait à ce sujet : *« l'idée qui prévalait tout au long des années 1950, 1960 et 1970 est que le développement économique des nations repose sur les grands ensembles industriels dont l'essor s'inscrit dans le cadre de la stratégie industrielle de l'Etat »*<sup>1</sup>.

Alors que la décennie 1970 a démontré l'échec des pôles de croissance avec la faillite du système fordiste, c'est l'apparition d'un nouveau concept qui constitue la clé de sortie de crise pour les nations : celui du développement local.

**1.1 Emergence du concept :**

L'utilisation du concept de développement local est récente dans le temps. En effet ce dernier n'est apparu que vers la fin des années 1950, avec l'apparition de la théorie du développement endogène de John Friedmann et Walter Sthör<sup>2</sup>. Ces deux chercheurs ont alors centré leur analyse sur la démarche volontariste appliquée sur l'espace local. Ils ont abordé le développement comme la démarche ayant pour point d'appui les ressources locales. Le développement dans ce cas était un développement par le bas.

Le développement endogène, selon Walter Sthör, est apparu du fait de la remise en cause des modèles de développement traditionnels (développement exogène et pôles de croissance) il est considéré comme tout mode de développement n'ayant pas pour base des inputs externes. Ce mode de développement se caractérise alors par une différenciation du développement dans l'espace, la prise en considération de l'histoire, de la culture et de

---

<sup>1</sup> FERGUENE Ameziane (2003), « ensembles localisés de PME et dynamiques territoriales : SPL et développement par les bas dans les pays du sud », colloque international sur « la gouvernance locale et développement territorial », Constantine le 26 et 27 Avril 2003.

<sup>2</sup> BELATTAF M et IDIR .A (2006) « le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques » communication au colloque international à l'université de BEJAIA « articulation espace local –espace Mondial » BEJAIA le 21 et 22 juin 2006.

l'institutionnalisme du territoire, et par une innovation dans la sphère organisationnelle et institutionnelle sur le plan local. Ceci étant sur le plan théorique.

Sur le plan pratique , le concept de développement local remonte aux années 1970, notamment en Europe. Bien évidemment c'est le couplage des deux notions de « développement » et de « local » qui donnent le plein sens au concept , et ce, du fait que la notion de développement se caractérise principalement par la « durée dans le temps » , et que la notion du local se caractérise par « l'espace » où s'inscrit la démarche du développement . En effet, le développement local est « *une démarche collective, c'est un éveil des capacités de chacun et une expression de démocratisation réelle* »<sup>3</sup> qui s'inscrit sur un espace local où vivent et cohabitent différents acteurs. C'est une démarche qui nécessite du temps afin d'éveiller et de mobiliser les capacités de chaque acteur et de connaître son opinion et son implication dans cette démarche.

Si l'apparition de l'expression « développement local » ne remonte effectivement qu'aux années 1970, ceci ne demeure pas le résultat du hasard. En effet, c'est l'apparition de certains dysfonctionnements dans les démarches de développement antérieurs qui en font l'émergence de ce nouveau mode de développement. Le développement local entre ainsi dans la science économique « *comme une réponses à plusieurs problèmes* »<sup>4</sup>.

L'un des problèmes majeurs auxquels le développement local a constitué une alternative est celui de l'échec du système fordiste. Le modèle fordiste , perçu comme une prolongation du taylorisme et développé durant les trente glorieuses , se caractérisait par l'existence d'une production industrielle de masse appuyée par la hausse des gains de productivité et l'apparition de la standardisation des produits , par la dominance des grands pôles industriels et par un interventionnisme étatique important.

Seulement le choc pétrolier de 1973 a constitué l'élément déclencheur de la faillite du système , car les gains de productivité réalisés sont absorbés par l'augmentation des prix du pétrole, conduisant ainsi à la détérioration des conditions de travail et à la diminution des revenus de la classe ouvrière. C'est ainsi que le fordisme a atteint ses limites en matière de possibilités de production et entre en crise. Le développement local constitue alors une alternative de sortie de crise du système fordiste. En effet , grâce à son inscription dans un

---

<sup>3</sup> DENIEUL pierre –Noël (2005), « introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial, séminaire de Tanger 25-27 Novembre 1999.

<sup>4</sup> KHELLADI Mokhtar (2008), « le développement local : une réponse à plusieurs problèmes », contribution au colloque international « développement local et gouvernance des territoires », du 3 au 5 Novembre 2008, Jijel Algérie p.1.

cadre non-interventionniste ,et à l'intérêt centré sur la petite échelle , notamment sur la petite et moyenne entreprise (PME) ( caractérisée par une grande flexibilité et un fort degré d'innovation ) , le développement local permet d'éviter les facteurs d'échec du fordisme et se présente alors comme un modèle alternatif à ce dernier .

Le développement local constitue également une alternative à la mondialisation. Celle – ci qui évolue à un rythme effréné , induit un effacement des frontières et la normalisation des règles dans la plupart des pays , ainsi que des pratiques productives qui rendent la croissance et le développement des nations tributaires de l'extérieur , et conduisent surtout au « nomadisme » des entreprises du fait que ces dernières accordent plus d'importance au facteur capital au détriment des facteurs locaux ( facteur humain et organisationnel ). Cette situation a provoqué un retour au local comme moyen alternatif pour la réalisation de la croissance.

C'est dans ce sens que DINET Michel disait : « *Dans le contexte d'une mondialisation économique, politique et culturelle qui manque de régulation, autre que financière et tend à niveler les différences, à déstructurer les identités, à ignorer les lieux d'arbitrage intermédiaires, le développement local prend tout son sens. Ni construction idéologique d'un système alternatif, ni repli frileux sur des territoires étriqués, il est le lieu d'articulation entre des approches sectorielles où apparaissent les interdépendances et où des solutions peuvent être trouvés au plus près des acteurs concernés* »<sup>5</sup>.

Le troisième problème que nous citerons, et auquel le développement local apporte une réponse, n'est autre que celui du chômage à travers la révélation de certaines ressources cachées des territoires et leur exploitation, enclenchant ainsi des dynamiques de développement local qui ont pu résorber une bonne partie de chômage.

En somme, nous pouvons expliquer l'émergence du développement local par la faillite des politiques de développement régional menées pendant des décennies par les gouvernements des pays (notamment les pays développés). Cette faillite est notamment due à quatre facteurs<sup>6</sup> que nous citons brièvement ci –dessous :

- L'inefficacité des subventions pour la localisation des entreprises ;
- L'absence d'une réelle décentralisation ;

---

<sup>5</sup> DINET Michel, « pour une mondialisation de fraternité. Fondements et axes des coopérations internationales » Economie et humanisme (1999), Lyon.

<sup>6</sup> POLESE Mario « De développement régional au développement local » journal canadien des sciences régionales aout 1999 p 299-314

- Le manque d'investissements en infrastructures ;
- L'échec des pôles de croissance.

## **1.2 Définitions du développement local :**

Dans cette première partie qui traite de l'émergence du développement local, nous retenons un élément essentiel sur lequel est construite la définition de ce concept : l'importance des ressources locales. En effet le développement local repose sur l'exploitation des ressources qu'offre le territoire en tant qu'élément essentiel du processus productif dans le but d'améliorer le niveau de vie de ses habitants.

Xavier Greffe (1982) définit le développement local comme « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales dans un territoire à partir de la mobilisation de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* ». <sup>7</sup>

Pour J.L Guigou (1983), le développement local est « *l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitudes d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique* ». <sup>8</sup>

Bernard Pecqueur (1989) quant à lui, considère le développement local comme une dynamique qui repose sur les relations non marchandes. Il donne la définition suivante : « Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent ». <sup>9</sup>

En somme , nous pouvons dire que le développement local est une notion vague et globale comme nous l'avons constaté à travers les multiples définitions proposées ci-dessus ,

---

<sup>7</sup> GREFFE .X (1984), « territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation » dans AMGHAR .M (2009), « Essai d'analyse de la contribution de la dynamique entrepreneuriale au développement du territoire : cas de Bordj Bou Arreidj » Mémoire de magistère en sciences de gestion université de Bejaia , p48 .

<sup>8</sup> GOUTTEBEL .J.Y (2003), « stratégies de développement territorial », Economica, Paris p95 .

<sup>9</sup> PECQUEUR .B (1989), « le développement local, mode ou modèle » Syros Alternatives, Paris pp 16.17

nous constatons aussi l'accent mis sur les phénomènes de solidarité, de volonté collective et de mobilisation sociale , nécessaire pour le déclenchement du processus de développement .

**1.3 La différence entre le développement local et le développement territorial**

Le développement territorial est un prolongement et une évolution du développement local (Gouttebel, 2010, p 11) .en effet les espaces de vie ne peuvent plus être considérés comme des espaces neutres mais davantage comme des territoires ouverts. Ceci est l'élément central de différenciation entre le développement local et territorial.

Le tableau 1 ci-dessous nous montre clairement la différence entre le développement local et le développement territorial dans les pays développés :

**Tableau 1 : Comparaison entre le développement local et le développement territorial**

	Développement local	Développement territorial
Période d'essor de la problématique	1970-1990	Depuis 1990
Finalités	- Susciter l'activité économique - Valoriser les forces locales - Développer l'entrepreneurship	- Rendre les territoires attractifs et compétitifs - Valoriser les ressources
Intervenants majeurs	Collectivités locales	Collectivités régionales
Cadres territoriaux principaux	Sous –régions	Régions
Moyens d'interventions	-Aides aux entreprises -Aides aux réseaux d'acteurs	-Projets, schémas -Aides aux réseaux d'acteurs
Domaines d'intervention	Développement économique	Développement durable (économique, social et durable)

Source : Merenne –Schoumaker (2011) cité dans Baudelle et al .2011, p23.

Les objectifs du développement territorial sont donc de rendre les territoires attractifs et compétitifs dans un contexte de concurrence internationale est de plus en plus forte, en s'appuyant sur la valorisation des ressources locales grâce au rôle central des acteurs territoriaux. Trois éléments importants gravitent autour du développement territorial : le rapport entre les pouvoirs locaux et la société locale , l'intégration des partenariats public/privé dans la démarche de projet ainsi que la participation des citoyens aux décisions

.Merrenne Schoumaker en 2007 précise que le développement territorial est un nouveau paradigme qui repose sur six facteurs :

- L'innovation qui ne peut trouver sa source que dans l'interaction entre les différents partenaires ;
- La formation afin d'éduquer la population aux savoirs, aux savoirs faire, mais aussi savoir être ;
- L'insertion dans les réseaux pour favoriser la création de nouveaux partenariats car les interdépendances se sont accrues à toutes les échelles
- L'identité territoriale qui s'opère dans le partage des valeurs communes et la fierté de travailler ensemble afin d'être connu et reconnu ;
- La gestion stratégique qui se définit par la capacité à se projeter dans l'avenir et à se fixer des objectifs, ce qui oblige les acteurs à construire ensemble des projets réalistes autour d'échéancier et de système d'évaluation ;
- La gouvernance permettant de faciliter la compréhension entre les acteurs publics et privés par une nouvelle forme d'organisation démocratique et transparente.

#### **1.4 les conditions et outils du développement local :**

##### **1.4.1 les conditions :**

Pour que le projet de développement local soit réussi, plusieurs conditions doivent être respectées :

##### **a) La participation d'une communauté locale**

Toute initiative de développement local est conditionnée par la participation et l'implication active de la population .Donc, il est d'abord important de définir cette communauté, ses intérêts et les services recherchés. La mobilisation des communautés implique un processus permanent d'animation du milieu qui permet aux citoyens d'exprimer leurs besoins et de les informer et les former dans les rôles qu'ils peuvent avoir dans la participation au développement local. Plus celle-ci est élevée, plus les chances de réussite sont élevées.

**b) Le partenariat :**

L'établissement des partenariats et la création de réseaux d'échange doivent exister dans le cadre du développement local. Les représentants des secteurs privés et publics choisissent de travailler ensemble afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales.

**c) La création d'un environnement favorable à l'action :**

La dernière condition est l'établissement d'un environnement propice à l'action communautaire. De ce fait, il est demandé aux autorités locales de mettre à la disposition des autres acteurs des conditions favorables qui permettent de provoquer un climat propice. Ce dernier s'établit souvent par un processus de réflexion qui permet la fixation d'objectifs et l'identification des projets concrets. Le processus à son tour permet d'établir des plans d'action, de fixer des directions afin d'orienter tous les efforts des acteurs dans le même sens.

**1.4.2 Les outils :****a) L'aménagement du territoire :**

Il décline un ensemble de préconisations, à partir desquelles seront élaborés les programmes d'action territoriales, qui sont destinés à prendre en charge les problématiques enregistrées.

**b) La décentralisation :**

Qui doit accompagner la déconcentration des structures de l'Etat.

**c) La gouvernance locale :**

Pour créer un ensemble d'interaction entre les acteurs d'une communauté locale, orienté vers la définition d'un projet de développement local.

**d) Le financement :**

Le financement des actions de développement local peut être assuré par le regroupement des différentes ressources de l'Etat (fiscalité nationale, fiscalité locale) les aides internationales.

**Section 2****Les approches territoriales du développement local**

Avec l'accentuation des limites des approches classiques du développement et de l'échec de leur mise en œuvre, de nouvelles approches ont vu le jour dans le but de combler les lacunes des théories classiques (apparition de déséquilibres, l'accentuation des disparités et la non prise en compte des stratégies de développement nationales). Ces approches nouvelles partent de la construction de nouvelles grilles d'analyse et prennent en considération l'introduction d'un élément nouveau, par rapport aux approches traditionnelles qui a été longtemps occulté dans l'analyse économique. En effet, « le territoire » est désormais considéré comme une composante permanente du développement et ayant un rôle actif dans les dynamiques productives.

Nous explorerons les différentes approches du développement territorial, à savoir les Approches du district industriel, des systèmes productifs localisés (SPL), des milieux innovateurs et des clusters.

**2.1. L'approche du district industriel**

Le district industriel est l'une des formes de développement les plus anciennes ayant cristallisé et traité de la relation entre la dynamique industrielle et la dynamique territoriale. C'est l'un des grands axes du développement territorial.

Becattini définit le district industriel comme « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnement, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises* ». <sup>10</sup>

Pour COURLET Claude (2001), le district industriel « *est un grand complexe productif où la coordination entre les différentes phases et le contrôle de la régularité de leur fonctionnement ne sont pas soumis à des règles préétablies ou à des mécanismes hiérarchiques comme cela se déroule dans la grande entreprise* ». <sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> BECATTINI Giacomo (1992), « le district marshallien, une notion socio-économique » PUF, Paris pp36-37

<sup>11</sup> COURLET Claude (2001), « territoires et régions : les grands oubliés du développement économique » l'Harmattan, Paris p 34.

Ce sont les travaux de l'économiste italien Giacomo Becattini qui ont contribué le plus à définir les principales caractéristiques des districts industriels, celles –ci sont résumées ci –dessous:

- L'existence d'une communauté locale;
- Une forte intensité d'entreprises;
- Des ressources humaines professionnelles et spécialisées;
- De la concurrence combinée avec la solidarité ;
- Des innovations technologiques maîtrisées;
- Un dynamisme particulier.

## **2.2. L'approche des systèmes productifs localisés (SPL)**

C'est dans la lignée des travaux sur les districts industriels italiens que de nombreuses études ont été réalisées et ont permis d'identifier des formes similaires ou comptables d'organisation productives localisées (Courlet 1994, 2001.2002). Dans les élargissements successifs du champ de recherche, le concept de district industriel se dilue peu à peu pour laisser place au concept de système productif localisé (SPL) qui prend en compte les nouvelles caractéristiques observées, notamment « *le rôle des PME et de leur coopération dans un cadre territorial donné, et l'importance des effets de proximité et du contexte socioculturel local* ». <sup>12</sup> (Courlet 1994).

Aussi, il faut souligner, le concept SPL ne découle pas uniquement du district industriel. Courlet (2001 et 2002) met l'accent sur le fait que cette notion s'inspire également des analyses récentes de l'économie industrielle et de l'économie régionale de l'innovation. Pour ce qui est des développements profonds de cette conception , c'est dans le cadre de l'équipe de recherche de Grenoble qu'a été développée cette notion notamment avec B.Pecqueur et Claude Courlet (1999) au sein de l'institut de recherche Economique sur la production et le développement (IREPD) .

Auteur de plusieurs travaux sur les SPL en France, Clause Courlet (1994) définit le SPL d'une manière synthétique et claire, il le perçoit comme « une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu

---

<sup>12</sup> Courlet Claude (1994), « les systèmes productifs localisés : de quoi parle –t-on ». L'Harmattan , Paris .p13-32

socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches industrielles » (Courlet C 1994, pp 17-18).

Les principales caractéristiques des SPL évoquées par Courlet sont :

- L'existence d'un ensemble de petites et moyennes entreprises de taille comparables et relativement égales;
- Il existe une forte spécialisation productive au niveau local, ce qui va conduire au développement de relations de coopération de forte intensité entre les entreprises du SPL;
- Le SPL, grâce aux économies externes et à son dynamisme, arrive à produire suffisamment de sorte à ce qu'il domine le marché par son offre de produit dont il est spécialisé ;
- L'efficacité du système d'information se formant dans le SPL, garantit une plus grande fluidité des informations relatives aux marchés, technologies, nouvelles matières premières, marché du travail, ... grâce notamment à l'existence d'une proximité géographique ;
- Une articulation entre les valeurs socioculturelles et la sphère économique est une caractéristique typique des SPL.

### **2.3. L'approche des milieux innovateurs**

La naissance du concept de milieu innovateur est due sans conteste aux chercheurs et aux collectifs de recherche associés dans le cadre du GREMI<sup>13</sup> (Groupe de recherche Européen sur les milieux innovateurs – Association Philippe AYDALOT) qui se placent délibérément dans une problématique de la dynamique des territoires fondée sur ce concept. Sachant que la le GREMI a été initié par Philippe AYDALOT en 1984, c'est lui qui S'intéressait en premier aux innovations dans les territoires .Il appliquait des approches innovatrices dans ses analyses, ceci, l'avait conduit à avoir une interprétation nouvelle du développement. Roberto Camagni (2004) écrit à son sujet « (...) *l'attention qu' il porte à l'espace le conduit à une approche innovatrice : il n'interprète pas le développement comme*

---

<sup>13</sup> FERGUENE A (1999), « Dynamiques territoriales et milieux innovateurs » cahiers du CREAD N°50 4<sup>ème</sup> trimestre 1999.

*un phénomène de diffusion spatiale des nouveaux paradigmes technologiques qui investiraient d'une manière déterministe les territoires , sur la base d'une probabilité de « contagion » définie à priori , mais comme un processus d'adaptation et d'adoption « créative » par les systèmes locaux qui choisissent les technologies appropriées et les incorporent à l'organisation de leurs systèmes propres et leur culture spécifique ».*<sup>14</sup>

Ferguène .A relève trois composantes principales pour la définition du milieu innovateur :

- L'espace géographique qui se caractérise par un ensemble de ressources matérielles et immatérielles, génériques et spécifiques ;
- La logique d'organisation qui recouvre l'ensemble des formes d'organisation présente sur le territoire et qui influencent les stratégies d'entreprise ;
- La dynamique d'apprentissage qui désigne les acteurs évoluant dans le milieu (entreprises, institutions, main-d'œuvre) à s'adapter rapidement et efficacement aux transformations de l'environnement proche et lointain.

En plus des trois composantes soulevées par FERGUENE A (1999) permettant d'identifier le milieu innovateur, les caractéristiques peuvent être identifiées comme suit :

- *L'ouverture* : le milieu innovateur est un système qui entretient des relations diverses avec son environnement ;
- *L'organisation des ressources* : les acteurs du milieu organisent et coordonnent les ressources en vue de parvenir à des de nouvelles combinaisons productives ;
- *Le milieu innovateur recouvre une vision territorialisée de l'innovation*. Cela veut dire que le territoire intervient de façon active dans le processus de création technologique.

#### **2.4. L'approche des clusters**

Dans son ouvrage « cluster and the new economics of competition »<sup>15</sup>, Porter avait mis en avant les bases microéconomiques de la compétitivité des économies nationales, régionales et locales dans l'économie mondiale. Dans la théorie avancée dans cet ouvrage, Porter avait donné un rôle prééminent au concept de « cluster ».

---

<sup>14</sup> CAMAGNI Roberto (2004) « préface », dans MATTEACCIOLI Andrée (2004), « Philippe Aydalot : pionnier de l'économie territoriale », L'HARMATTAN , Paris p 13-17

<sup>15</sup> PORTER Michael ( 1998) " clusters and ethe new economics of competition" Harvard Business Review December 1998 .

Ce dernier représente un nouveau mode de pensée et d'analyse des économies nationales, régionales et locales, et attribuait de nouveaux rôles aux entreprises, aux différents niveaux de gouvernement et aux institutions intervenant dans l'amélioration et l'augmentation de la compétitivité des économies.

Le cluster est un regroupement d'entreprises faisant partie d'un même secteur d'activité (même domaine de compétence) et qui sont localisées géographiquement sur un territoire. Ce regroupement permet aux entreprises de bénéficier d'avantages compétitifs grâce notamment aux « externalités » qu'il suscite.

Le cluster est perçu comme un mode nouveau d'organisation spatiale des entreprises, il résulte de la présence et de la combinaison de certaines caractéristiques qui sont :

- La présence de clients locaux;
- La présence de fournisseurs locaux spécialisés;
- L'interdépendance des industries;
- La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises.

### **Conclusion**

Dans ce premier chapitre, nous avons pu cerner les concepts de base du développement local. En effet la revue littérature effectuée nous a permis d'explorer et de cerner le développement local. le développement à promouvoir est désormais est un « développement local » reposant sur des concepts tels que le territoire, les ressources locales, la mobilisation et le partenariat, les acteurs et la solidarité.

Les approches que nous avons développées, les districts industriels, les systèmes productifs localisés (SPL), les milieux innovateurs et les clusters se caractérisent toutes par l'existence d'une concentration géographique, sur un territoire d'acteurs (entreprises, institutions, pouvoirs publics, universités,...) exploitant les externalités offertes dans le but de se développer et d'améliorer leurs conditions d'existence. L'efficacité de ces modes territorialisés de développement était tributaire de la nature des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux. Il s'agit des modes d'organisation et de gouvernance de ces territoires. Il serait intéressant d'explorer ce concept afin de mieux comprendre les mécanismes du développement local.

# **CHAPITRE II :**

---

## **GOUVERNANCE TERRITORIALE**

Nous avons souligné, dans notre introduction générale, l'importance de la gouvernance dans l'émergence et la réussite des projets de développement. La question de la gouvernance a trait à la coordination des acteurs et à la gestion des relations qui peuvent être coopérative ou conflictuelle entre les acteurs. Ces derniers, se trouvant géographiquement proches sur un même territoire, se constituant en réseaux, ils doivent entretenir des relations en vue de trouver des solutions aux problèmes productifs de leurs territoire, ou tout simplement pour la réalisation d'un projet de développement.

Le présent chapitre vise à retracer l'évolution du concept de gouvernance depuis son apparition dans l'entreprise jusqu'à son application aux territoires. Ainsi, la première section aura pour objectif de traiter de l'origine et de l'évolution du concept de gouvernance. La seconde section présentera les principaux repères analytiques concernant la gouvernance territoriale, nous permettant de mieux se situer par rapport au sujet. Cela éclairera davantage le cadre théorique de la gouvernance territoriale.

**Section 1****Aux origines de la gouvernance****1.1 La genèse de la notion de gouvernance et son évolution :**

Le terme gouvernance provient du verbe grec « kubernân » qui signifie « piloter un navire » utilisé par Platon.

Le concept de gouvernance a connu une évolution depuis son apparition dans l'entreprise jusqu'à son application aux réseaux et aux territoires . ainsi CANET .R , nous retrace l'évolution du concept de la gouvernance <sup>1</sup> :

**La gouvernance médiévale :**

A l'origine, au XIII siècle en France, les termes de gouvernance, gouverne et gouvernement ne semblaient pas véritablement distincts sur le plan sémantique. Renvoyant tout à la métaphore du gouvernail d'un navire, ces notions signifient « l'action de piloter quelque chose ».

**La gouvernance de l'âge classique :**

L'émergence de l'Etat moderne à partir du XVI siècle, et la réflexion conceptuelle sur le pouvoir, a progressivement conduit à l'autonomisation de la notion de gouvernement par rapport à celle de gouvernance. En effet, à partir des réflexions de Machiavel sur l'Etat et de Jean Bodin sur la souveraineté absolue, se forge progressivement la conception d'un Etat monopolisant l'exercice du pouvoir. Dans cette perspective, la notion de gouvernement est associée à l'idée de pouvoir, et la gouvernance est conçue comme la manière de gérer adéquatement la chose publique indépendamment de la question du pouvoir.

**La gouvernance moderne :**

C'est selon cette conception, plus liée à l'idée de gestion qu'à celle de pouvoir, que la gouvernance va s'exporter vers le monde anglo-saxon, notamment les Etats-Unis. Ainsi se nourrissant du pragmatisme américain, la notion de gouvernance va occuper une place de

---

<sup>1</sup> CARNET R. (2004) , qu'est ce que la gouvernance ? , communication lors du séminaire les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile , organisé par le service aux collectivités de l'UQAM –Montréal 16 Mars 2004.

choix dans l'analyse méthodique des politiques publiques, de la gestion, voire de la sociologie des organisations. Le terme rejailli dans les années 1990, pour référer à un pilotage pragmatique des pouvoirs tendant ainsi à reconquérir son sens politique initial.

**La gouvernance d'aujourd'hui :**

Avec la chute du mur de Berlin qui symbolisait la fin du monde bipolaire, il semblerait que l'Etat ait perdu son caractère central dans l'action politique, et ce dans trois domaines essentiels : les relations internationales, les régulations économiques et le rapport aux pouvoirs locaux.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de repenser les rapports entre les différents acteurs, que se soit au sein des entreprises, dans les Etats nationaux ou dans le système mondial. Cette nouvelle approche en termes de partenariat, de pluralité d'acteurs et de pouvoirs, rejette l'analyse classique des rapports de pouvoirs conçus sur le mode de la verticalité entre les autorités ordonnancées. Elle privilégie plutôt l'analyse en réseaux, au sein desquels une pluralité d'acteurs échangent et interagissent sur le mode de la coopération ou de la concurrence.

Pour parvenir à des éléments de définition de la gouvernance, il conviendrait de combiner deux disciplines, notamment la science politique et l'économie. En effet celle –ci est utilisée dans le monde politique qu'économique. La notion de gouvernance est une notion « polysémique », elle revêt plusieurs significations selon la discipline du côté de laquelle elle est analysée.

**1.1.1. La conception politique de la gouvernance :**

En sciences politiques, l'usage de la notion de la gouvernance exprime l'évolution des mécanismes de coordination entre les acteurs .La gouvernance en sciences politiques traduit la reconfiguration de l'action publique et la transformation de ses modalités et l'apparition de nouveaux modes de coordination. A propos de l'action publique, J-P Gilly, I. (2003) note qu' « *Historiquement, la science politique a pensé l'action du gouvernement dans les termes d'un déterminisme strict entre l'institution gouvernementale et ses pratiques, à partir du seul principe d'autorité. Or, la notion de gouvernance rend compte d'une rupture dans cette*

*conception en introduisant la possibilité d'une variété des modalités de l'action gouvernementale* »<sup>2</sup>.

La notion de gouvernance en sciences politiques traduit la remise en cause du modèle classique centralisé et descendant de prise de décision. Elle se réoriente davantage vers la pluralité des acteurs tant publics que privés et l'émergence de formes d'organisations qui permettent de rompre avec ce modèle, et de permettre l'efficacité de l'action publique à travers la négociation et l'émergence de compromis.

### **1.1.2. La conception économique de la gouvernance :**

Dans cette seconde approche économique, le courant théorique ayant le plus contribué à la définition de la gouvernance est celui des coûts des transactions, initié Par R. Coase (1937, *the nature of the firm*) et davantage développé par O .Williamson dès le début des années 1970.

La théorie des coûts de transaction explore l'essence même des organisations, à savoir les raisons d'existence de celles –ci. Elle montre que l'entreprise constitue une alternative au marché et qu'elle est une organisation plus efficace que le marché en économisant les coûts de transaction.

Par coûts de transaction, nous entendons « *l'ensemble des dépenses entraînées par le contrat qui définit le transfert de propriété entre individus ou entre organisations* »<sup>3</sup> (Charreaux .G). Une autre définition, donnée par BARABEL .M , il décompose un peu plus le contenu des coûts de transaction et les identifie. Ils considèrent les coûts de transactions comme « *les coûts de fonctionnement du système d'échange dans une économie de marché, à savoir les coûts d'information, de négociation, de comportement liés au recours au marché pour procéder à l'allocation de ressources et transférer les droits de propriété des éléments objets d'échange* »<sup>4</sup> .

Dans l'approche Williamssonienne de la gouvernance, centrée sur les institutions les formes de coordination économique et les mécanismes de régulation qui structurent la gouvernance, sont grandement définies par l'environnement institutionnel composé

---

<sup>2</sup> GILLY J-P (2003) « La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale », cahiers du GRES ( groupeurment de recherches économiques et sociales ) N° 2003-5 , mai 2003.

<sup>3</sup> CHARREAUX G ( 2004) « les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux », cahier du FARGO N° 1040101 5 ( centre de recherche en finance , architecture et gouvernance des organisations ) ,décembre 2004.

<sup>4</sup> BERABAL M « Manageor : les meilleures pratiques du management » 1 ère édition , dunod .

d'institutions politiques, de lois, de coutumes, de normes et les changements qui s'y produisent.

Pour le choix d'un mode de gouvernance, Williamson a mis en évidence quatre facteurs, dont deux sont liés aux caractéristiques des acteurs, et les deux autres sont liés aux caractéristiques de l'environnement.

Les deux premiers sont la rationalité limitée des acteurs et leurs comportements limités. La rationalité limitée empêche les acteurs de cerner l'ensemble des éléments nécessaires pour la prise de décisions optimales, et ce, du fait de leurs capacités intellectuelles, physiques, budgétaires et temporelles sont réduites. Le comportement opportuniste, quant à lui, de nature imprévisible, a pour incidence de modifier les règles décrites dans les contrats et se traduit par une déformation volontaire des informations détenues par les acteurs en vue de maximiser leurs profits.

Les deux autres facteurs représentent l'incertitude et la complexité de l'environnement et le petit nombre d'acteurs présents sur le marché.

### **1.1.3. Quelques définitions de la notion de gouvernance :**

La notion de gouvernance est polysémique, Brahim Yakhlef définit cette notion à travers plusieurs organismes <sup>5</sup> :

#### **Selon la banque mondiale :**

La gouvernance comporte des traditions et des institutions par lesquelles l'autorité dans un pays est exercée. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité du gouvernement à élaborer et à appliquer d'une façon efficace des politiques saines et le respect des citoyens et de l'État pour les institutions régissant les interactions économiques et sociales entre eux.

#### **Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement :**

La gouvernance est l'exercice d'une autorité publique, économique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle repose sur les mécanismes, processus et institutions complexes par le biais desquels les citoyens et les parties prenantes

---

<sup>5</sup> Brahim Yakhelef. (2010) . « La bonne gouvernance » . BARZAKH , Alger .

articulent leurs intérêts, aplanissent leurs différences et exercent leurs obligations et leurs droits reconnus par la loi. La gouvernance englobe mais aussi transcende, le gouvernement; elle s'applique à tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile.

### **Selon l'Organisation de Coopération et Développement Economique**

La gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. La gouvernance est une notion objective qui comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent afin de régler leurs différends.

### **Selon le Fond Monétaire International**

La gouvernance est une notion vaste qui couvre tous les aspects de la conduite des affaires publiques, y compris les politiques économiques et le cadre réglementaire.

## **1.2 La bonne gouvernance**

Confrontés aux échecs répétés des programmes économiques d'inspiration néo-libérale mis en place par les institutions financières internationales dans un ensemble de pays en voie de développement, les experts incriminent le cadre politico-institutionnel défailant de ces pays et recommandent d'agir en amont sur leur mode de gouvernement. Selon les experts, ce sont des distorsions d'ordre politique qui sont à l'origine de la plupart des problèmes économiques rencontrés en Afrique, en Amérique Latine, ou encore certains pays de l'Europe de l'Est.

L'évaluation de la gouvernance des pays du monde par des organisations internationales a acquis depuis de nombreuses années une importance prépondérante. L'explication pourrait être du fait qu'il s'agit du seul moyen d'avoir des informations sur les actions des pays que ces organisations financent.

Par définition, la bonne gouvernance renvoie à l'aspect positif de la gouvernance, d'une façon générale, les traits d'une bonne gouvernance se présentent comme suit : l'existence d'un État de droit, la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, une gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, une gestion efficace des ressources publiques, un

cadre macro-économique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption.

La Banque Mondiale assume un rôle pionnier dans ce domaine, notamment à travers deux documents : *Governance and development* (1992) et *Governance : the world bank perspective* (1994). Les deux économistes Kaufmann<sup>6</sup> and Krayy<sup>7</sup> mettent à jour la version du *World Governance Indicators (WGI)* pour mesurer et analyser la gouvernance d'un pays et sa progression en prenant comme point de départ la fin des années 90 pour les appliquer.

### **Les six indicateurs de gouvernance d'après la Banque Mondiale :**

#### **1. L'expression et la responsabilisation :**

Cet indicateur inclut la liberté individuelle et la liberté de la presse. Il mesure la liberté des citoyens dans le choix de leur gouvernement, et la liberté d'exprimer et de se relier, ainsi que le degré de la transparence.

#### **2. La stabilité politique et la violence :**

Cet indicateur mesure la possibilité d'un gouvernement d'être endommagé par la violence. Il embrasse des critères différents mis par la Banque Mondiale telle que les protestations violentes, les conflits armés, les troubles sociaux, et les tensions internationales.

#### **3. L'efficacité du gouvernement :**

Cette dimension englobe la qualité des processus d'élaboration des politiques et de leur application. Aussi, elle évalue la qualité des services publics offerts aux citoyens et la liberté de l'administration à faire des interventions politiques.

#### **4. La qualité de la réglementation :**

La qualité de la réglementation évalue l'ampleur de la relation entre le développement du secteur privé et les politiques gouvernementales. D'après la Banque Mondiale, c'est la capacité du gouvernement à formuler et rendre effectif des politiques saines et des règlements qui permis et encourage le développement du secteur privé.

#### **5. La primauté du droit :**

Cet indicateur, appelé aussi État de droit, mesure le degré de la confiance donné aux tribunaux et aux autorités de surveillance et de protection, aussi bien que le degré de mise en

---

<sup>6</sup>Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque Mondiale.

<sup>7</sup>Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque Mondiale.

application des règlements. La primauté du droit signifie que tous les personnes sont au dessous du droit, et elle organise les relations entre les citoyens, entre les citoyens et l'État et entre les institutions gouvernementales.

### **6. La lutte contre la corruption :**

Cet indicateur mesure l'ampleur à laquelle les fonctionnaires publics sont impliqués dans des actions corrompus et malhonnêtes comme les pots-de-vin. Il mesure aussi le degré d'intervention et d'influence du secteur privé sur l'administration publique.

### **1.3 La gouvernance et les pays en développement**

Dans les pays en développement, en général, et dans les économies centralisées en particulier, l'action des pouvoirs publics a un impact important dans la vie du citoyen. Les grosses entreprises, les banques et les mécanismes de l'économie sont entre les mains de l'Etat. Les infrastructures de base, l'éducation, la santé et l'ensemble des actions à caractère social sont du ressort de l'administration.

Cette situation implique l'utilisation des fonds importants pour le fonctionnement des services de l'administration et pour le financement des équipements.

Trois cas de figure se présentent à nous, quand nous abordons la gouvernance dans les pays en développement<sup>8</sup>:

- 1) *Les pays ayant adhéré volontairement, pour des raisons stratégiques et vitales à la démarche de mise en place d'un processus conduisant à la bonne gouvernance et à une évaluation fiable ;*
- 2) *Les pays, pour des raisons liées aux déséquilibres de leur économie, aux besoins vitaux en fonds, acceptent les conditions des bailleurs de fonds. Les réformes exigées s'inspirent des démarches et mécanismes conduisant à bonne gouvernance ;*
- 3) *Les pays possédant des ressources naturelles très demandées et qui accordent peu d'intérêt à une bonne gouvernance qui va les contraindre à procéder à des réformes et remettre en cause leur système.*

La situation des pays en développement est caractérisée par un déficit de gouvernance, chaque cause de déficit de gouvernance entraîne des conséquences préjudiciables sur la vie du

---

<sup>8</sup> Brahim Yakhelef. (2010) . « La bonne gouvernance » . BARZAKH , Alger .

citoyen. Mais les causes les plus fortes sont celles relatives au déficit de démocratie, à l'inefficacité des services publics, aux inégalités.

**Le déficit de démocratie :** Le manque de concertation et de possibilité de participation des citoyens aux débats sur des politiques concernant leur situations, leur avenir, est permanent dans les pays dont le développement est bloqué par le déficit de gouvernance ;

**L'inefficacité des services publics :** La qualité d'un produit ou d'un service est classiquement définie comme étant son aptitude à l'emploi, de manière un peu plus précise, nous dirons que c'est la mesure dans laquelle l'utilisateur ou le consommateur du service ou du produit estime que ce qui lui a été offert répond à ses besoins et à ses attentes. Aujourd'hui les services publics sont confrontés à un ensemble de défis :

- Rarefaction des ressources budgétaires;
- Prise en compte des questions liées au développement durable ;
- Exigence de performance publique;
- Volonté politique de modernisation des services publics de l'État et de ses émanations (collectivités et organismes publics).

L'amélioration de la qualité des services publics est devenue une préoccupation fondamentale et l'action quotidienne de l'Administration et des collectivités locales.

**Les inégalités :** Le facteur le plus condamnable et inadmissible est l'existence des inégalités graves dans une société. Un déficit de gouvernance par ses incohérences, accentue les inégalités des revenus et contribue à la déstructuration de la société .l'inégalité des revenus conduit aux inégalités dans l'accès aux soins, à l'accès à une éducation de qualité, à l'accès au logement, à la possibilité d'avoir une vie décente.

## Section 2

### Gouvernance territoriale : repères analytiques

La gouvernance se présente comme une caractéristique du territoire, c'est la façon avec laquelle, les acteurs situés sur un territoire se coordonnent et articulent leurs actions.

#### 2.1. Retour sur la notion de territoire

Les mutations économiques et institutionnelles que vit le monde depuis plus de trois décennies (régionalisation, décentralisation administrative et économique, mondialisation, ...), ont amené à l'émergence du territoire comme niveau pertinent d'analyse. Le territoire se voit de plus en plus comme un construit social actif, dynamique. F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005) notent à ce propos : « *Dans les évolutions portées par les notions de développement local et territorial , le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial parmi d'autres – l'échelon local , entre commune et l'Etat – où s'élaboraient , par l'application d'une bonne subsidiarité , des politiques de proximité et d'interface adéquate .Il ne correspond pas à un niveau administratif neutre où une politique s'applique selon une démarche hiérarchique descendante . Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation, il se construit ainsi grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre une pluralité d'acteurs; ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes-on rejoint alors la notion de proximité institutionnelle* »<sup>9</sup>.

Les interactions et relations qu'entretiennent les acteurs du territoire donnent du sens au territoire en tant que construit social. En effet la dynamique des synergies entre acteurs va caractériser le territoire à travers l'acquisition d'une identité, d'une histoire, d'une dynamique propre à lui.

---

<sup>9</sup> LELOUP F, MOYARET L, PECQUEUR B (2005), « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale » Géographie Economie , 2005/4 . p 321.

C'est ainsi que la gouvernance territoriale s'inscrit dans cette optique en vue d'adapter le territoire aux évolutions permanentes de l'environnement à travers l'adaptation des mécanismes de coordination, comme le mentionnent J-P Gilly et J. Perrat (2003), « le territoire est caractérisé par sa gouvernance, définie comme l'ensemble des processus institutionnels qui participent à la régulation locale du système économique territorial »<sup>10</sup>.

## **2.2 les acteurs territoriaux :**

Le Processus de développement local ne s'auto enclenche jamais tout seul ; il doit y exister des forces qui l'enclenchent .celles –ci sont générées par les acteurs du territoire concernés par le projet de développement. Sur ce point , Lorthiois <sup>11</sup> considère trois types d'acteurs territoriaux :

- a) **Les acteurs institutionnels** englobent l'ensemble des acteurs ayant un pouvoir légitime et élus démocratiquement .Autrement dit, l'Etat et ses structures déconcentrées , les collectivités locales et leurs services ;
- b) **La communauté** représente l'ensemble des individus vivant et agissant sur un territoire donné ,et qui partagent des valeurs , des normes , des responsabilités et des relations avec l'environnement ;
- c) **Les acteurs économiques** désignent l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs économiques du territoire .

## **2.3. Principes de la gouvernance territoriale**

La gouvernance territoriale est « *un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux ...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement* » (J-P .Gilly et J.Perrat, 2003) . Cette définition met l'accent sur le processus de mise en compatibilité, c'est-à-dire le processus de gouvernance qui permet de faire converger les attentes et les aspirations des acteurs du territoire. Celle –ci est réorientée davantage vers la réalisation et l'émergence de projets de développement local qui seraient une solution dont l'ensemble des acteurs de différentes natures ont contribué à l'élaboration.

<sup>10</sup> GILLY J-P, PERRAT .J (2003), « la dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale », cahiers du GRES (groupement de recherches économiques et sociales) N° 2003-5 Mai 2005.

<sup>11</sup> Lorthios j 1996, dans BELATTAF M et IDIR A (206) « le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques », université de Bejaia , communication au colloque international : « Articulation Espace –local- espace mondial » , université de Bejaia le 21et 22juin 2006.

**La participation d'individus, organisés ou non dans le processus décisionnel local :** On entend par participation, la capacité d'une personne à prendre part à une décision, à son exécution et à la jouissance de ses résultats. Elle fait partie des mécanismes de partage du pouvoir, compris comme la capacité de divers intérêts à atteindre ce qu'ils veulent. Elle est l'intervention du citoyen dans la prise des décisions communales et aussi son apport au processus de développement de sa commune.

**La transparence ou le partage de l'information dans les procédures de prises de décisions :** La participation des acteurs non-étatiques à l'élaboration et au suivi des politiques publiques vise aussi à renforcer la responsabilité des pouvoirs publics envers leur société, la participation étant ici perçue comme un facteur de contrôle de l'action publique locale. Cette transparence constitue d'ailleurs un facteur de renforcement de la participation citoyenne à l'action publique.

**L'efficacité des autorités locales dans la réalisation des objectifs de développement :** Les autorités communales doivent pouvoir gérer les ressources de la collectivité de manière à atteindre réellement les objectifs de développement retenus de manière consensuelle, et sans occulter aucun aspect. Ces objectifs par ailleurs consignés devraient servir de tableau de bord à toute décision de gestion prise par les autorités, car elles sont appelées à rendre compte de l'atteinte desdits objectifs à leurs mandants.

**L'équité ou le traitement égal et impartial de cas similaires de la part des autorités locales :** Ce principe est fondé sur l'égalité de tous devant les charges publiques ainsi que de l'égalité de tous devant les lois, en charges comme en avantages.

**La sensibilité à la dimension « genre » :** La prise en compte de la dimension genre implique pour les autorités locales de revaloriser l'ensemble de la perception ordinaire de la gent féminine.

**2.4. Les enjeux de la gouvernance territoriale****2.4.1. Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale :**

Cet enjeu vise à redonner à l'acteur et au territoire leurs sens. En effet, la gouvernance territoriale entend privilégier la concertation entre acteurs afin de réaliser des projets de développement et construire le territoire. Le territoire ne réfère plus à un simple espace neutre, il est désormais le lieu de mobilisation et de concertation des acteurs, c'est un espace qui se construit par les acteurs et qui acquière une identité.

**2.4.2. La participation comme condition pour mieux gouverner :**

Pour tout projet de développement, la participation de l'ensemble des acteurs apparait comme une condition nécessaire à sa réussite, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. La participation de l'ensemble des acteurs et leur mobilisation devrait être au cœur de la démarche des collectivités locales. Elles ne doivent plus restreindre aux seules activités d'information et de consultation, mais aller dans le sens d'une prise en considération des préoccupations de l'ensemble des acteurs et leur implication effective dans le processus de prise de décision.

**2.4.3. Amélioration du partenariat public/ privé :**

La gouvernance territoriale qui est un processus de coordination entre les différents acteurs ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire elle favorise l'émergence de partenariat public/privé.

**2.4.4. Réaliser la coopération intercommunale :**

Le champ de la gouvernance ne se limite pas uniquement aux seuls acteurs du territoire en question. Elle englobe, par conséquent d'autres acteurs issus d'autres territoires. Ceci appelle ainsi à une mobilisation entre acteurs des différents territoires, notamment entre les collectivités locales.

**2.4.5. Articulation entre les différents niveaux territoriaux :**

L'existence de différents niveaux territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprise, populations, associations, ...), nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise notamment entre trois niveaux : national, régional et local.

**2.5. Le rôle de la gouvernance dans le processus de développement territorial :**

Les acteurs territoriaux doivent s'efforcer à créer un environnement de gouvernance qui permet de gérer des relations multiples, des réseaux diversifiés, des conflits et de négociations, des objectifs, des actions de développement de l'espace territorial.

Dans ce sens, la gouvernance territoriale a constitué un élément unificateur de composantes locales, de nature hétérogènes. Des relations d'autorité, d'influence, de domination, de conflits, de coopération, de négociation, d'intérêts, vont inéluctablement surgir lors de la gestion du développement du territoire. Et, c'est de la confrontation des acteurs en présence, qu'émergent le territoire et son propre développement ainsi que des valeurs communes à se faire partager, telles que la démocratie, la responsabilité et l'efficacité.

Partant de cette idée fondamentale, il s'avère nécessaire de provoquer l'adhésion des acteurs locaux de développement territorial, en renforçant leur confiance, en améliorant leur "compétence démocratique", en incitant leur participation et en visant leur implication mesurée mais effective dans un objectif de construction collective du territoire. Dans ce processus de gouvernance, le rôle des collectivités territoriales dans la réalisation du rapprochement entre les différentes parties concernées par le développement territorial est déterminant.

**2.5.1. La spécificité des rapports de développement territorial**

La mise en place des réseaux de partenariats groupant les acteurs de développement territorial s'avère utile <sup>12</sup>.

**A) Les réseaux de partenariats et d'interdépendances des acteurs territoriaux :**

La conscience qui a régné parallèlement à la politique de consolidation progressive de la décentralisation a consisté dans l'idée maîtresse que le développement d'un territoire est tributaire de la capacité des acteurs locaux à dialoguer entre eux et à s'ouvrir les uns sur les autres pour se corriger et se perfectionner en permanence. D'où, l'utilité des réseaux d'acteurs locaux pour relever le défi d'un développement multidimensionnel. En effet, la dynamique du territoire dépend essentiellement de leur volonté de se mobiliser autour de projets fédérateurs et précis dans une atmosphère de concertation et de solidarité. Le territoire n'étant plus considéré comme un simple réceptacle, devient en revanche un espace de formation, d'information, d'innovation et de compétitivité qui balise la voie à la création des liens entre les parties prenantes de l'essor territorial. Les relations d'interdépendance tramées entre les acteurs territoriaux forment le territoire, en contribuant ainsi à la bonne gouvernance d'un espace qui ne cesse de se raffermir. Encore plus, si les conditions favorables seraient réunies, ces relations engendreraient, un développement territorial mieux équilibré. Certes, cette nouvelle conception territoriale va à l'encontre du mode de gestion traditionnelle, marqué par l'absence de coordination et l'inexistence d'inter - actions entre les parties prenantes au développement.

Il s'ensuit qu'une gouvernance territoriale est de nature à faciliter le pilotage des espaces grâce à la participation des acteurs locaux au développement, tels que les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat, les associations professionnelles, les entreprises publiques et privées, les administrations, les chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et de services, les clubs d'opérateurs privés, les organisations patronales et syndicales, la société civile, les associations des habitants, ... animés et motivés par un mobile de valorisation des ressources locales dans l'espoir de satisfaire les besoins essentiels des populations.

Dans ces conditions, la gouvernance territoriale entend répondre aux évolutions organisationnelles d'ordre local, en prenant en ligne de compte les enjeux territoriaux, économiques et sociaux, et en diversifiant les réseaux d'acteurs locaux, dans l'observation et

---

<sup>12</sup> Article publié dans la Revue marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD N° 92) par le Dr Mustapha Dali.

le respect des dispositifs institutionnels en vigueur. Les acteurs de développement territorial seraient donc associés à des accords de gouvernance qui devraient reposer sur le socle de la ferme conviction que le développement du territoire constitue une finalité pour leurs activités. L'émergence de cet esprit de partenariat, de collaboration et de complémentarité est un préalable au processus de la gouvernance territoriale. En effet, chacun des acteurs locaux se trouve obligé de se référer à des valeurs et des normes institutionnelles communes et partagées, bien qu'il donne au développement local un sens spécifique qui s'adapte en premier lieu à ses intérêts particuliers.

**B) La durabilité des relations de proximité géographique des acteurs territoriaux :**

Indéniablement, le territoire se construit grâce aux relations durables de proximité géographique tramées entre une multiplicité d'acteurs voisins exerçant leurs activités dans le même milieu. Autrement dit, l'espace territorial risque de subir les effets négatifs des relations éphémères établies qui ne perdurent pas et à lesquelles manquent les conditions de la proximité territoriale.

Ces relations de voisinage, voire de vie en commun sur le même territoire prédisposent les participants au développement à mener des actions concrètes et ciblées, partant elles permettent une élaboration commune de normes qui s'imposent à l'ensemble. Il se développe alors une multitude de territoires à géométrie variable, encourageant cette action durable pour une organisation territoriale et multi - partenariale.

A vrai dire, chaque territoire est considéré comme abritant en son sein un ensemble d'institutions et de forces vives œuvrant pour le développement de l'espace. C'est notamment à travers la durabilité de ces relations de proximité géographique initiant au mouvement d'interdépendance et d'inter - action des différents agents que pourrait découler l'application réussie et durable d'une gouvernance territoriale étayée par des principes acceptés et mis en œuvre par l'ensemble des partenaires.

Cette atmosphère de partenariat créée et soutenue par l'échange fructueux des informations d'ordre socio - économique, génère inéluctablement le soutien des parties en place et encourage la coopération entre des groupes locaux d'intérêts divers, bien que leurs objectifs et leurs référentiels soient hétérogènes et diversifiés. En définitive, chacun des acteurs locaux participe à sa façon dans le cadre de l'intérêt commun, à la production des facteurs de développement durable des territoires.

D'un autre côté, un processus de gouvernance territoriale réussi assure non seulement une parfaite articulation entre des acteurs situés sur le même le même espace, mais c'est aussi un mouvement de nature à les relier aux autres territoires et à plus forte raison, les unir au niveau macro - économique.

### **2.5.2. La coordination des acteurs de développement territorial**

On évoque à juste titre la question de la réhabilitation du rôle des acteurs locaux, notamment les collectivités locales.

#### **A) La réhabilitation du rôle central des acteurs locaux :**

Dans le sillage des progrès réalisés dans la politique de la décentralisation et de la planification locale et en raison de l'émergence de nouveaux centres de décision, les acteurs locaux sont alors appelés à enrichir les atouts que recèle le territoire en fédérant autour d'un projet territorial commun. Cette nouvelle approche passe par le changement des comportements conflictuels à des situations créatrices d'entente, de solidarité et de l'élaboration de projets dans un cadre organisationnel à base territoriale. Ce qui a supposé également la réhabilitation et l'activation des relations des acteurs locaux, d'inter - actions multi-partenariales et de réseaux multiples où diverses formes de proximité jouent pleinement en faveur du développement local.

A l'échelle d'un territoire, la gouvernance attribue un rôle principal aux acteurs locaux de développement; lequel rôle se concrétise par la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux. La perspective étant la réalisation d'un projet local profondément étudié et pérenne. Cette importance accordée aux acteurs locaux aura pour effet immédiat de combattre sinon de réduire à néant la monopolisation de l'information et de la production de l'espace local, de partage collectif des savoirs et des expériences de développement dans tous les secteurs d'activités socio - économiques. Cette vision globale produit, en outre, un système de pilotage solide qui se forge à travers la transformation des ressources des territoires, non ou mal valorisées, en facteurs de progrès continu et de changement.

Cette nouvelle approche qui valorise la gouvernance territoriale, assure la pérennité et la régulation constante de l'organisation des initiatives locales, sachant que le territoire renferme ses propres adaptations et propose les ajustements et les arrangements qui lui conviennent dans le cadre de la proximité institutionnelle et de la subsidiarité « qui est une partie

intégrante de la primauté de l'approche territoriale». On en déduit que le territoire local est un socle pour la gouvernance et à fortiori, le pilotage et l'exercice des activités de développement par les parties en place.

**B) La place privilégiée des collectivités locales dans le développement territorial :**

Incontestablement, les collectivités locales deviennent des acteurs majeurs dans le processus participatif au développement économique et social durable ainsi que dans la promotion des investissements des territoires. Elles sont, tout en collaborant avec les services déconcentrés de l'Etat, mieux qualifiées pour réguler l'ensemble des relations économiques et sociales au sein de leurs territoires. Dans ce processus de gouvernance, le rôle des collectivités locales dans la réalisation du rapprochement entre les différentes parties concernées par le développement territorial est déterminant, au même titre que leurs missions de créer le climat favorable à la confiance au niveau local et à la coopération territoriale multilatérale.

La gouvernance territoriale comme processus de coordination des acteurs locaux de développement, de construction de la territorialité préconisée et d'appropriation des ressources locales, interpelle l'association de divers intérêts notamment privés au système de décisions publiques qui régissent l'espace. A ce stade, l'accent est à mettre sur la coordination et les modes de coordination des objectifs à atteindre, sur les processus de négociation entre les bénéficiaires de l'action publique territoriale. Dans ce contexte partenarial, les collectivités locales, toutes catégories confondues, sont mieux placées pour assurer un rôle primordial d'attraction et d'orientation des associés locaux de développement. Néanmoins, cette situation privilégiée attribuée aux collectivités locales ne les soustrait absolument pas de l'obligation de la discussion avec les autres institutions, publiques ou privées, en avantagent même parfois leurs logiques d'intérêts. A ne pas oublier, cependant, que si chaque acteur bénéficie d'une certaine marge de manœuvre, il n'en demeure pas moins qu'il subira l'influence des visions des autres intervenants locaux. Car, il s'agit d'un projet économique et social fédérateur où l'acteur public aurait à sa charge la mission de mobiliser l'ensemble des autres acteurs pour réaliser des objectifs communs dans le cadre d'un projet intégré, cohérent, organisé et inséré dans une vision d'ordre territorial .

De toute évidence, les actions territoriales prises isolément empêchent l'intégration des logiques interventionnistes locales dans une vision de développement intégré et ordonnée.

De même, le territoire ne peut être appréhendé uniquement sur la base de ses composantes physiques, il l'est aussi à travers tout ce qu'il englobe de facteurs humains et sociaux, d'histoire, d'inter - actions et d'échange d'informations. Et, car l'ensemble des acteurs locaux sont appelés à agir en parfaite connaissance des particularités du milieu où ils œuvrent, à connaître les problèmes à partager au moyen de la coordination multipartite des efforts, que la place centrale des collectivités locales dans le développement territorial, fut confirmée.

Dans ce contexte, pour composer avec le reste des acteurs locaux, les collectivités décentralisées se sont vues confier des rôles d'orientation, d'animation, de pilotage et de régulation territoriale. Car, la mise en pratique d'une bonne gouvernance conduit en premier lieu à prendre en compte l'ensemble des relations établies et de capitaliser les actions entreprises sur un territoire.

### **Conclusion**

La démarche de la gouvernance territoriale, se basant sur la mise en compatibilité des différents intérêts des acteurs nécessite, pour être mise en place un climat de dialogue, de concertation et de médiation. Elle vise notamment à la réhabilitation du citoyen et son implication dans les différentes phases des politiques publiques de développement, allant de l'élaboration à l'évaluation.

La clarification, la lisibilité des informations fournies aux acteurs et l'instauration de plus de transparence dans la gestion des affaires publiques sont perçues comme conditions nécessaires à la réussite des projets de développement.

# **CHAPITRE III :**

---

## **DEVELOPPEMENT LOCAL ET GOUVERNANCE EN ALGERIE**

Dans ce présent chapitre nous nous interrogeons sur la situation concrète concernant le développement local et la gouvernance territoriale en Algérie. Des efforts ont été consentis pour donner un sens concret à ces deux notions. Différents programmes ont été alors mis en œuvre et qui sont accompagnés d'outils dans le but d'améliorer et de renforcer leurs efficacité. C'est ainsi que les premiers pas vers la décentralisation et la dilution des organes de l'Etat central vers les échelons inférieurs ont été menés.

Dans la première section nous retracerons, la stratégie Algérienne vers le développement local ainsi que les actions menées afin d'instaurer les prémices de la gouvernance.

Dans la seconde section nous présenterons les caractéristiques globales ,suivies des caractéristiques socio-économiques du terrain d'études.

**SECTION 1:****POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET GOUVERNANCE EN  
ALGERIE**

La gouvernance territoriale implique les différents acteurs du territoire. Ceux –ci peuvent se résumer en trois classes : les acteurs politico-administratif, les acteurs économiques, et les acteurs de la société civile .La cohérence et la coordination entre les acteurs du territoire, appelle ainsi à plus de décentralisation donnant par –là plus de prérogatives aux échelons territoriaux inférieurs.

**1.1 Histoire de l’organisation territoriale en Algérie**

A la veille de l’indépendance, les conséquences de la guerre de libération ont été dramatiques :

- Destruction des grandes infrastructures (routes, voies ferrées, entreprises ...);
- Désorganisation de l’économie due au départ brutal des cadres européens et quasi absence de cadres algériens;
- Centralisation de la décision.

Le territoire durant la période de planification (système socialiste) :

Durant cette période (de 1962 jusqu’aux années 80), le pouvoir central fait du territoire national la référence de base en matière de développement. La rente pétrolière fait de l’Etat le seul décideur et le dispense de toute négociation avec les partenaires socio-économiques locaux. C’est un modèle trop centré sur le niveau macro spatial.

Nous pouvons analyser la construction territoriale durant cette période à travers trois phases distinctes :

**A) La première phase : 1962-1970 :**

Au lendemain de l’accession à l’indépendance, le pays d’une manière générale se caractérise par une instabilité politique (1962-1965) et les acteurs locaux, principalement les collectivités locales fonctionnaient selon les règles héritées du régime colonial et n’avaient

pas de véritables rôles économiques. Elles doivent suivre le schéma national de développement. Malgré la promulgation du code de la commune (1967) et le code de la wilaya (1969), Les actions de développement local sont décidées par le centre.

**B) La deuxièmes phases : 1970-1980 :**

Même pendant cette période, les actions du développement local sont décidées par le haut. Il s'agit notamment des : programmes de développement des wilayas lancés à la fin des années 60, des programmes d'équipement local lancés en 1970 et des programmes d'industrie locale lancés en 1974. Avec ces programmes la commune, comme acteur principal du développement local, est désormais appelé théoriquement à préparer et exécuter son plan de développement, mais en réalité seul le niveau central a la faculté de modifier et de reformuler tout projet d'investissement jugé incohérent avec le programme de développement national. A la fin des années 70, il a été constaté que les résultats des actions entreprises dans le cadre de réduction des déséquilibres spatiaux, sont en deçà des objectifs assignés. Même avec la création des plans communaux de développement ( PCD : créés par décret exécutif N° 73/139 délivré le 09/08/1973 afin d'assurer l'équilibre régional , considérés comme moyens pour la promotion économiques et sociales des collectivités locales ) et le fonds commun des collectivités locales ( FCCL : créé par le décret exécutif N° 73/134 délivré le 09/08/1973, l'objectif recherché est de diminuer les écarts des revenus entre les collectivités locales ,avec une répartition équitable des ressources fiscales ), ont échoué au même titre que la stratégie globale mise en œuvre.

**C) TROISIEME : 1980-1990 :**

Cette phase a vu la mise en place de l'agence nationale d'aménagement du territoire(ANAT) en 1982, chargée d'élaborer le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) , et l'amendement du code de la commune et de la wilaya qui prévoient de nouvelles attributions pour les collectivités locales et leurs dotation d'instruments spécifiques : les plans d'aménagement de Wilaya ( PAW) et le plan d'aménagement communal ( PAC).

Suite à une série de texte, sur le plan de l'organisation territoriale, le nombre de communes et de wilaya a été revu à la hausse pour atteindre les 48 wilayas et 1541 communes (selon le découpage de 1984).

En dépit des réarrangements institutionnels, la décision en matière de développement local reste centralisée.

## **1.2 La politique Algérienne de décentralisation**

En dépit de l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, la commune demeure durant des années une simple entité territoriale administrative dépourvue de tout pouvoir décisionnel. Elle servait uniquement d'unité de mise en œuvre des programmes de développement décidés par l'Etat, qui était caractérisé, selon l'expression de B.ARHAB (2004)<sup>1</sup>, par « *un centralisme exagéré de la décision* ». Toute initiative de développement local était décidée par l'Etat central. Les citoyens, de même que les entreprises, n'avaient pas la possibilité d'exprimer leurs avis et d'initier des projets de développement.

Cependant vers la fin des années 1970, la politique de gestion centralisée du développement économique et social a atteint ses limites. Le modèle des « industries industrialisantes » n'a pas produits les résultats supposés de propagation du développement, l'Etat Algérien décide ainsi, au début des années 1980, une réorientation de la stratégie de développement vers plus de souplesse dans le Processus de prise de décision. Les deux échelons territoriaux que représentent la commune et la wilaya sont alors dotés s'organe de fonctionnement. Pour la wilaya, il s'agit de l'assemblée populaire de wilaya (APW qui est élue) et du Wali (qui est nommé par décret présidentiel). Pour la commune, il s'agit de l'assemblée populaire communale (qui est élue) et du président de l'assemblée populaire communale (qui est l'exécutif). Ce sont les lois n° 90-08 et 90-09 du 07 Avril 1990 relatives respectivement à la commune et la wilaya, qui ont consacré ces deux échelons territoriaux et leur ont attribué plus de prérogatives. Elles constituent en ce sens une rupture avec le modèle de gestion centralisé et réhabilitent l'initiative locale. C'est un transfert de compétences de l'Etat vers la commune qui est opéré. Cependant , ce transfert est limité dans le sens où le code communal rend les délibération de l'assemblée populaire communale tributaire de la décision du wali ( représentant de l'Etat central ) , qui juge de la légalité et la régularité des décisions prises et qui peut , par conséquent , annuler certaines délibération par un arrêté motivé .

---

<sup>1</sup> ARHAB B (2004) « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement » dans FERGUENE Ameziane (ED) « gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays dusud » l'Harmattan , paris pp 163-173

### **1.3 La stratégie de l'Algérie en matière du développement local**

Comme le note Marc Ecrement (1986), « *des premières années d'indépendance jusqu'en 1974, l'action du pouvoir central en faveur des régions revêt la forme de programmes de lutte contre les disparités inter et intra régionales. Ces programmes, programmes spéciaux à partir de 1966 et programmes d'Equipement local des communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire* »<sup>2</sup>.

Nous constatons ici que la politique poursuivie par l'Etat central s'inscrivait beaucoup plus dans une perspective régionale plutôt que locale. Elle visait notamment la réduction des déséquilibres entre régions et ne s'inscrivait pas comme le cœur du développement local.

Ce n'est qu'à partir de 1974 que le véritable recentrage vers le développement local notamment à travers la décentralisation et la promotion des responsabilités des collectivités locales, a commencé à se faire sentir. C'est ce qui ressort en tout cas des conclusions du rapport général du plan quadriennal 1970-1973. Le plan quadriennal 1974-1977 a constitué le tremplin de la politique de développement local en Algérie. Ce plan présente alors le plan communal. Ce dernier est perçu comme un « *nouvel instrument destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales* » (M. Ecrement, 1986 p160). Ce plan est notamment celui qui lance deux mesures phares du développement local : les plans communaux du développement (PCD) et les programmes d'industries locales (PIL).

Durant les années 1980, le système économique algérien se trouvant en crise, des réformes ont dû être menées. Celles –ci ont porté principalement sur la restructuration organique des entreprises, mais également sur la suppression des deux tiers des entreprises publiques locales créées. Puis avec la promulgation de la loi n°93-12 du 05 octobre 1993 relative aux investissements, l'Etat algérien marque son désengagement du secteur économique et la dévolution de plus de prérogatives au niveau local.

Entre 1993 et 1998, le modèle de développement algérien a été abandonné car l'Algérie était soumise au plan d'ajustement structurel (PAS), sous la direction du fond monétaire

---

<sup>2</sup> ECREMENT M (1986), « *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*» Entreprise Algérienne de presse (Alger), OPU, Alger.

international (FMI). Ce n'est qu'à partir des années 2000, une fois que les principales variables macroéconomiques eurent été stabilisées qu'un plan de soutien à la relance économique (PSRE) a été lancé et doté de sommes conséquentes.

Toutefois en dépit des efforts fournis dans le cadre des différents programmes de développement, les résultats au niveau local en matière de développement se font longs à ressentir. Des budgets importants sont alloués aux différents projets à l'instar de ceux inscrits dans le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2025), dont l'objectif tel que mentionné dans les projets SNAT, est « de programmer des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement régional et local »<sup>3</sup>.

Ces programmes doivent être programmés en fonction des besoins des acteurs locaux. Autrement dit, leur définition doit être faite en association avec les acteurs locaux aptes à susciter des projets de développement en concordance avec les objectifs du schéma national.

### **Conclusion :**

Après plusieurs expériences de développement – vouées à l'échec – dont la plus mémorable est celle des industries industrialisantes, l'Algérie peine toujours à trouver son rythme ou son mode de développement. L'histoire algérienne du développement a démontré, qu'après avoir centré ses efforts sur les projets de grande envergure puis de coupler cette stratégie avec les échelons locaux, dont les résultats étaient peu satisfaisants, l'Algérie a dû marquer un changement de direction. En effet, elle a dû abandonner son système de fonctionnement centralisé vers un système plus ouvert sur le niveau local.

L'analyse des différentes données recueillies de notre enquête de terrain ainsi que des différentes institutions, nous permettra de vérifier la portée des hypothèses émises au début de ce travail. Les résultats de notre enquête nous indiqueront, par ailleurs les différents freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2004), « projet SNAT 2025 : jeux des acteurs et éléments de régulation » mission 1, rapport 5, AB 21, P 3.

# **CHAPITRE IV:**

---

## **ANALYSE DES FREINS AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA DE BEJAIA**

## **SECTION 1**

### **Présentation des caractéristiques globales et socio-économiques du terrain d'étude**

#### **La wilaya de BEJAIA**

Afin de mieux cerner la question de la gouvernance en Algérie et particulièrement dans la wilaya de Bejaia, qui est notre champ d'investigation, nous ne pouvons aller sans faire une description du terrain d'études. Bien sur, il ne s'agit pas ici de faire une monographie exhaustive de la wilaya de Bejaia mais, de présenter les principales caractéristiques d'ordre général et les caractéristiques socio-économiques. Nous exploiterons à cet effet les données fournies par la direction de la programmation et du suivi budgétaire (ex DPAT).

#### **1.1 Situation géographique de la wilaya de Bejaia :**

La wilaya de Bejaia se trouvant, se trouvant au cœur de la rive sud de la méditerranée, est une wilaya côtière du Nord –centre –Est donnant sur la Méditerranée. Le territoire de Bejaia se trouve inséré entre trois lignes montagneuses : les grands massifs de Djurdjura, les Bibans et les Babors. A prépondérance montagneuse, avec près de trois quarts (3/4) de l'espace local.

Désignée administrativement par le numéro 06, la wilaya de Bejaia est née du découpage administratif de 1974 (j.o.r.a N° 55 du 09 juillet 1974 <sup>1</sup> ). Depuis le découpage administratif du 07 février 1984, elle comporte 52 communes constituant 19 Daïras et est délimitée par 5 wilayas : Jijel à l'est, Sétif et Bordj –Bou-Arredj au sud, Tizi-Ouzou et Bouira à l'ouest. Au nord c'est la mer Méditerranée qui la délimite. La Wilaya de Bejaia qui occupe une superficie de 3 223,5 km<sup>2</sup>.

#### **1.2 Démographie, habitat et urbanisme :**

Les données de la direction de la programmation et du suivi budgétaire de la wilaya de Bejaia indiquent que la population totale issue du RGPH <sup>2</sup> de 2008, est estimée à

---

<sup>1</sup> Direction de la programmation et du suivi budgétaire de la wilaya de Bejaia (2014) .

<sup>2</sup> Recensement Général de la population et de l'Habitat.

912 580 habitants La wilaya de Bejaia se caractérise par une densité de la population de 287 habitant / km<sup>2</sup>.

Spatialement , la population de la wilaya de Bejaia se répartit sur les 19 Daïras , la constituant avec des densités différentes tenant compte des caractéristiques de chacune d'elles ( zone urbaine ou rurale) .Le parc de logements pour cette wilaya à la fin de l'année 2014 est estimée à environ 262 066 logements .

### **1.3.L'agriculture et la pêche :**

La wilaya de Bejaia se caractérise par le fait que 89% de sa surface est agricole, soit l'équivalent de 287 294 ha .Cependant la surface agricole utile (SAU), qui représente seulement 130 348 ha, dont 5% de la surface est irriguée, est caractérisée par sa haute valeur agricole notamment dans les terres de la vallée de la Soummam. Cependant, en dépit de la fertilité de ces terres, la wilaya de Bejaia n'est pas une wilaya à vocation agricole car l'exploitation actuelle des terres est loin de consommer toutes les potentialités dont elles recèlent vu le caractère traditionnel de l'agriculture.

Quant au secteur de la pêche, la wilaya de Bejaia qui dispose d'une façade maritime de plus de 100 km, n'exploite qu'une petite frange côtière et n'explore pas les possibilités de la pêche au large .En matière d'infrastructures maritimes, la wilaya présente deux ports de pêche dotés de 150 postes d'accostages. La production halieutique de la wilaya est en deçà des capacités qu'elle offre. Le tableau 2 suivant présente les principales productions agricoles pour l'année 2014 .

**Tableau 2 : les principales productions agricoles (2014) :**

<b>Production</b>	<b>Quantité</b>
Céréales	98 834 quintaux
Agrumes	219100 quintaux
Figuiers	293158 quintaux
Olives	572267 quintaux
Légumes secs	10525 quintaux
Vigne de tables	32487 ,85 quintaux

Source : Direction de la programmation et du suivi du budget (2014) .

**1.4 La PME et l'industrie :**

Les données fournies par la direction de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement (2014) indiquent que le nombre de PME dans la wilaya de Bejaia est de 18 929 unités totalisant 53 151 emplois. Le tableau 3 ci-dessous donne la répartition des PME privées de la wilaya de Bejaia par secteur d'activité.

**Tableau 3 : Le nombre de PME de la wilaya de Bejaia en 2014**

Secteur d'activité	Nbre de PME	Nbre emplois
Agriculture et pêche	407	2 062
Eaux et énergie	3	22
Hydrocarbures	0	0
Services et travaux publics pétroliers	0	0
Mines et carrières	29	459
I.S.M.M.E	404	1 780
Matériaux De construction, céramique et verre	293	1 603
Bâtiments et T P	4 511	15 057
Chimie, caoutchoucs et plastique	129	705
Industries agroalimentaire	644	3 066
Industrie textile, bonneterie et confection	199	417
Industrie des cuirs et chaussures	5	10
Industries du bois, liège, papier et imprimerie	874	1 888
Industries diverses	33	48
Transports et communication	3 576	5 031
Commerce	3 686	6 806
Hôtellerie et restauration	828	2 549
Services fournis aux entreprises	1 628	7 216
Service marchand fournis aux ménages	1 487	2 910
Etablissements financiers	45	382
Affaires immobilières	96	522
Services pour collectivités	52	618
<b>Total</b>	<b>18 929</b>	<b>53 151</b>

Source : Direction de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (2014).

Après avoir défini notre terrain d'études, il nous importe de nous doter des outils nécessaires pour l'approche de terrain. Cela nécessite par conséquent une méthodologie d'approche de terrain particulière et adaptée à nos objectifs. Ces derniers résident, pour nous, dans l'identification des obstacles et freins aux projets de développement dans la wilaya de Bejaia.

A cet effet, nous avons opté pour la conduite d'une enquête de terrain visant à confronter les hypothèses émises au début de notre travail à la réalité. L'enquête de terrain nous paraît être l'outil le plus adéquat pouvant nous aider à répondre à notre problématique, car, elle consiste à aller au contact des acteurs concernés pour recueillir les informations nécessaires à la formulation d'une réponse à la problématique de recherche.

Dans cette optique nous avons organisé le présent chapitre en deux sections, la première a pour objet de présenter la démarche méthodologique poursuivie pour mener à bien l'enquête de terrain. La seconde section, quant à elle, a pour objet de présenter de manière détaillée les résultats des données et informations recueillies. Elle servira d'appui à la vérification de nos hypothèses et à la formulation des éléments de réponse à notre problématique.

## **SECTION 2 :**

### **Méthodologie d'approche de terrain**

Nous devons effectuer une enquête de terrain en allant à la rencontre des acteurs dans l'objectif de recueillir toutes les informations nécessaires à notre analyse. L'approche de terrain doit être faite dans le respect de certaines règles méthodologiques. L'enquête doit répondre à des objectifs tracés. Nous devons d'abord définir la population cible, un ou plusieurs outils de collecte des informations auprès de l'échantillon choisis doivent être sélectionnés, par la suite, définir la méthode d'approche des acteurs et prévoir le déroulement de l'enquête.

#### **2.1 Les objectifs de l'enquête de terrain :**

L'enquête de terrain que nous avons menée constitue le complément essentiel, voire l'étape principale, du développement théorique concernant le sujet d'étude. Elle vise, bien évidemment, à identifier tout élément pouvant contribuer à la clarification de la problématique centrale de notre travail. Elle se donne pour objectifs de collecter le

maximum d'éléments d'informations liées à notre terrain d'étude ; de dégager les données concernant les acteurs ciblés et d'explorer la perception des acteurs quant aux obstacles et freins aux projets de développement.

Cette enquête s'est justifiée dès lors que la problématique de recherche que nous avons posé, qui consiste, rappelons-le dans la détermination et l'identification des freins et obstacles aux projets de développement dans la wilaya de Bejaia. Il paraît alors systématique de se rapprocher objectivement de ces acteurs afin qu'ils puissent livrer les éléments de réponse à notre problématique.

## **2.2 La population cible :**

Dans notre cas , la population cible est constituée des administrations déconcentrées de l'Etat ( certaines directions de wilaya ) ,qui à priori connaissent des entraves et obstacles pour la réalisation de leurs projets, organismes publics ( OPGI , AADL) quelques entreprises chargées de la réalisation de certains travaux publics , programmes de logements et l'entreprise SDE ( électricité et Gaz) et les élus locaux .

Le tableau 4 ci-après nous donne le nombre d'acteurs visé, ainsi que le nombre d'acteurs ayant répondu .

**Tableau 4 : Taille et structure de l'échantillon visé**

<i>Catégories</i>	<i>Nombre d'acteurs visés</i>	<i>Nombre d'acteurs ayant répondu</i>
<i>Administrations déconcentrées de l'Etat</i>	15	07
<i>Organismes publics</i>	02	02
<i>Entreprises</i>	30	20
<i>Elus locaux (président et vice- président de l'APW, élus APC et APW)</i>	20	10
<i>Associations</i>	20	10
<b><i>Total</i></b>	<b>87</b>	<b>49</b>

Source : Elaboré par nos soins à partir de l'enquête de terrain

**2.3 Les outils méthodologiques de l'enquête :**

Afin de pouvoir approcher, de la manière la plus objective possible, les acteurs de l'échantillon sélectionnés, dans le but de collecter les informations nécessaires à notre étude, nous avons jugé nécessaire de recourir à l'utilisation d'entretiens avec différents acteurs.

**L'entretien :**

L'entretien est un outil permettant d'explorer le point de vue de l'acteur enquêté. L'acteur s'exprime à travers un discours qu'il faut analyser.

En ce qui concerne notre enquête, nous avons pu réaliser des entretiens avec certains responsables d'entreprises, quelques élus locaux, des responsables d'administrations déconcentrées et deux organismes publics. Dans la plupart des cas on a opté pour un entretien directif à travers une question précise : quels sont les obstacles et les freins que vous rencontrez dans la réalisation de vos projets ?

En final , nous avons pu s'entretenir avec 49 acteurs . Le tableau 5 ci-dessous donne la taille et la répartition finale de l'échantillon final .

**Tableau 5 : Taille et répartition de l'échantillon final**

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre d'acteurs ayant répondu</i>	<i>Taux de réponses %</i>
<i>Administration déconcentrées de l'Etat</i>	07	14,29
<i>Entreprises</i>	20	40,80
<i>Organismes publics</i>	02	04,11
<i>Elus (APC, APW)</i>	10	20.40
<i>Associations</i>	10	20.40
<b><i>Total</i></b>	<b>49</b>	<b>100</b>

Source : Elaboré par nos soins à partir de l'enquête de terrain

Nous constatons de la lecture du tableau, que l'échantillon final est constitué d'entreprises qui sont chargées de la réalisation des projets avec un taux de 40.80 %, après les élus locaux qui représentent la population bénéficiaire des projets et les associations

(avec un taux de 20.40 %) et les administrations déconcentrées de l'Etat (avec un taux de 14,29%).

### **SECTION 3**

#### **TRAITEMENT, ANALYSE ET RESULTATS DE L'ENQUETE :**

Après avoir présenté la méthodologie poursuivie pour mener à bien notre enquête de terrain, il conviendrait, à présent de s'atteler sur le traitement et l'analyse des résultats obtenus. Cette analyse portera essentiellement sur notre problématique à savoir l'identification des obstacles aux projets de développement.

#### **3.1 L'identification des obstacles aux projets de développement :**

Afin de pouvoir établir un aperçu sur les différents obstacles entravant la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia, il nous est paru plus convenable d'interroger les acteurs sur leurs avis qu'ils portent par rapport à ce sujet.

Au terme de notre enquête, nous avons pu s'entretenir avec différents acteurs.

Les réponses formulées à l'égard de notre demande de participation à l'enquête ont différé d'un acteur à l'autre. Cependant nous avons remarqué une situation qui nous a posé beaucoup de difficultés et qui consiste en « la méfiance » exprimée à l'égard de la question posée durant l'entretien. En effet un bon nombre d'acteurs ont refusé de répondre soit parce qu'ils redoutent le sort destiné aux informations qu'ils auront à fournir (exploitation des informations à d'autres fins que celle de la recherche), soit parce qu'ils ne disposent pas de l'autorisation à fournir les informations dont nous avons besoin.

De ce fait on a pu avoir de réponses de 49 acteurs sur un total de 87.

Selon les répondants, malgré la situation stratégique de la wilaya de Bejaia, sa morphologie naturelle, son caractère historique, elle accuse un retard en matière de développement par rapport aux autres régions.

Ainsi, nous avons demandé aux acteurs de notre échantillon de nous fournir les obstacles qui entravent la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia. Les réponses

obtenues étaient variées. Ainsi on a pu recensé un certain nombre de projets bloqués dans certains secteurs , dont l'information est communiquée

**Le secteur de la santé :**

En matière de santé la wilaya de Bejaia est dotée de plusieurs infrastructures administrativement hiérarchisées et réparties sur tout le territoire, dans le but d'avoir une hiérarchisation des soins plus efficiente et se rapprocher davantage de la population. La wilaya de Bejaia est dotée de :

- 07 hôpitaux totalisant 1233 lits ;
- 02 établissements hospitaliers spécialisés d'une capacité globale de 177 lits ;
- 48 polycliniques et 187 salles de soins ;
- 11 maternités :
- 01 centre de wilaya de transfusion sanguine ;
- 10 laboratoires d'analyse médicale ;
- 01 école de formation paramédicale à AOKAS et une école annexe à Amizour ;
- 01 centre de documentation régionale situé à la direction de la santé et de la population.

Certains projets du secteur de la santé connaissent des entraves de réalisation :

- Le projet de CHU à Djebira dans la commune de BOUKHELIFA ;
- Le CAC (centre anti-cancer) à Amizour

La non disponibilité du foncier a poussé les pouvoirs publics à proposer au gouvernement le déclassement des terres agricoles à faible rendement, mais ces projets demeurent toujours bloqués, dans la mesure où ils attendent le déclassement, avec notre entretien avec les cadres de la direction des services agricoles, ils nous ont expliqué que le problème ne se situe pas à leur niveaux, eux ils ne font qu'une description du terrain et l'émission d'un simple avis. La fameuse distraction se décide au niveau d'un comité interministériel. Donc le frein du foncier à la réalisation de ces projets est devenu un problème de centralisation de la décision.

**Le secteur de la jeunesse et des sports :**

Le secteur de la jeunesse et des sports est doté d'un certain nombre d'infrastructures en plus d'un important effectif d'encadrement.

- 01 stade (OPOW) et 01 piscine couverte à Bejaia ;
- 11 stades communaux et 35 terrains de foot ;
- 13 complexes sportifs de proximité ;
- 39 maisons de jeunes ;
- 04 auberges de jeunes ;

Dans le secteur de la jeunesse et des sports, il y'a un projet structurant qui est bloqué, c'est le nouveau stade dont le choix de terrain est fait à Oued-Ghir. La réalisation est entravée par le déclassement, qui tarde à venir dans la mesure où le terrain est de nature agricole (les pouvoirs locaux n'ont pas de prérogatives pour établir cette distraction et permettre le déclassement du terrain).

#### **Le secteur des transports :**

Sur les quatre modes de transport existant à Bejaia, les voies routières de la wilaya se composent de 444.2 km de routes nationales, de 659 km de chemins de wilaya et de 3064,06 km de chemins communaux. Quant à la voie ferroviaire, celle-ci est d'une longueur de 90 km reliant le chef lieu de Bejaia et Beni-Mansour au long de laquelle se trouvant 07 gares. La wilaya de Bejaia est dotée d'une gare routière, d'un port et d'un aéroport.

Ces modes de transport sont utilisés par des milliers de voyageurs et des millions de tonnes de marchandises qui sont transportés. Le tableau 6 suivant résume les principaux trafics .

**Tableau 6 : Les principaux trafics pour les quatre modes de transport dans la wilaya de Bejaia**

	<i>Transport routier</i>	<i>Transport ferroviaire</i>	<i>Transport aérien</i>	<i>Transport maritime</i>
<i>Voyageurs (nombres de places, nombre de voyageurs)</i>	59377 places	93100	87329	30567
<i>Marchandises (tonnes)</i>	93650 tonnes	/	/	15852 005

Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la DPSB (2014)

Le port de Bejaia est considéré comme un atout stratégique d'une superficie de 26 ha et l'avant port pour les pétroliers d'une superficie de 75 ha. L'aéroport de Bejaia permet

de relier la wilaya de Bejaia à divers wilayas d'Algérie et à l'étranger notamment l'Europe. Une aérogare d'une capacité de 250 passagers/jour et une piste d'atterrissage de 2400 m de longueur et de 45 m de largeur.

Cependant le secteur des transports enregistre des projets bloqués :

- Le dédoublement de la voie ferrée (106 milliards de DA) : opposition des citoyens, ils contestent le tracé choisis par le bureau d'études (absence de concertation et non implication du mouvement associatif et les élus locaux)
- Le téléphérique reliant la porte Sarazine au mont de Gouraya (mesures d'austérité décidées par le gouvernement, suite à la chute des prix des hydrocarbures).

### **Le secteur touristique à Bejaia :**

L'un des atouts majeurs qui donne à la wilaya de Bejaia sa vocation touristique est l'hétérogénéité de son relief (mer, montagnes, forêts) ajouter à cela une zone côtière avec de véritables curiosités propres à la région, constituent des potentialités touristiques certaines. Mais l'offre hôtelière de la région reste insuffisante au regard de la demande exprimée surtout en été.

Le tourisme balnéaire à Bejaia bénéficie d'une côte de plus de 100 km de longueur alternant entre criques rocheuses et plages de sables fin et dispose ainsi de quelques 45 plages. Ces dernières sont réparties sur deux côtes : les plages de la côte est composées des communes de Boukhelifa, Tichy, Aokas, Souk El Tenine et Melbou et les plages de la côte ouest composée des communes de Bejaia, Toudja et Beni Ksila.

Le tourisme de montagne, quant à lui, bénéficie des trois quarts de la superficie totale de la wilaya et recèle d'importantes richesses et renferme diverses espèces animales et végétales à l'instar du singe-magot, des renards, des oliviers, des figuiers et d'autres espèces.

Pour le tourisme historique et culturel, la wilaya de Bejaia, de par son histoire riche, offre plusieurs sites historiques dont nous citerons à titre d'exemple la Casbah, Bordj Moussa, le fort Gouraya, le fort de SIDI ABDELKADER, Bab EL Bahr, l'aqueduc romain de Toudja ... d'autres évènements locaux suscitent également la curiosité des visiteurs que sont la fête de l'orange à Amizour, de la figue à Beni Maouche, de l'olive à Akbou.

Enfin, pour contenir l'ensemble de ces activités touristiques, la wilaya de Bejaia présente une offre hôtelière jugée en deçà de la demande exprimée en la matière, et plusieurs projets relevant de ce secteur sont bloqués pour diverses raisons :

- **SNC BOUDJAOUI** : Extension de l'hôtel existant en résidence touristique à Amizour (projet non concrétisé qui régénérera 130 lits et 50 emplois. En raison de l'opposition de l'APC d'Amizour, pour non-conformité aux orientations du plan d'occupation du sol ;
- **EGTPH BELHARET Samir** : complexe touristique à la zone littorale d'Aokas, non concrétisation du projet qui régénérera 270 lits et 33 emplois : raison de l'opposition de la direction des forêts suite à l'instruction de Mr le wali dans le texte 1069/CAB/A1/16 du 16/02/2016 interdisant toute intervention sur la bande boisée AOKAS et SOUK EL Tenine ;
- **SARL HOTEL OUADDAS** : réalisation d'un hôtel et de bungalows, projet qui régénérera 110 lits et 100 emplois : opposition des citoyens ;
- **SEBAIHI ELHACEN** : extension de l'hôtel PROVIDENTIA TALA Merkha Bejaia le projet est à l'arrêt suite aux instructions de l'APC de Bejaia pour vérification de la surface du terrain ;
- **SGP GESTOUR EGT EST** : extension de l'hôtel les Hammadites à Tichy : le motif du blocage concerne le la non obtention du permis de construire (avis défavorable de la direction de l'environnement moins de 100 m du littoral) ;
- **SARL SALDAE Camping** (camping familial, parc de loisirs) Saket : le projet est à l'arrêt suit à l'opposition des citoyens qui réclament la propriété du terrain et avis défavorable de la direction de l'environnement moins de 100m du littoral)
- **SARL HOTEL OUADDAS** : réalisation d'un hôtel et de bungalows, projet qui régénérera 110 lits et 100 emplois : opposition des citoyens.

**Le secteur des travaux publics et bâtiments :**

Malgré les réalisations et les avancés qu'a connu ce secteur, (plusieurs programmes de logements : 20000 logements toutes formules confondues pour les cinq dernières années selon les données de la direction de logement et pour les travaux publics, le méga projet de la pénétrante autoroutière, plusieurs projets relevant de ce secteur sont à la traine et cela pour plusieurs motif :

- **Echangeur des 04 chemins :**

- la cadence des travaux de déplacement du réseau d'électricité et de l'eau, ralentit l'exécution des travaux selon les cadres de la DTP de Bejaia ainsi que l'entreprise chargée de la réalisation.
- opposition de l'entreprise SONATRACH.
- **Travaux d'aménagement reliant la ville de Bejaia à Jijel** : un citoyen demande une indemnisation pour une parcelle de terrain touchée par la réalisation du projet (l'affaire est entre les mains de la justice) ;
- **Réhabilitation du CW 05 à l'arrêt** : construction illicite et non respect de l'alignement, un PV de contravention a été signé au procureur pour l'arrêt des travaux ;
- **Ouvrage d'art sur CW 21 dans la commune de Semaoune** : un citoyen a bloqué le projet par force, pour demander une indemnisation, alors que ce dernier a été exproprié dans le cadre de la réalisation d'un autre projet ;
- **Entretien du chemin communal reliant la RN 12 au plateau Sidi Boudrahem** : l'entreprise SONATRACH a s'opposé à la réalisation du projet et réclame l'arrêt des travaux, prétextant que ceux-ci présente un danger imminent sur le pipe qui traverse cette section du projet ;
- **Travaux de dédoublement de la traversée de Melbou sur la RN 43** : arrêt des travaux imposés par l'un des propriétaires du terrain touché par la réalisation du projet, l'intéressé s'oppose au montant de l'indemnisation ;
- **Retard dans la réalisation et la livraison de certains tronçons de la pénétrante autoroutière reliant Bejaia à l'autoroute EST-Ouest** : en raison du traitement des requêtes reçues à la DTP qui a pris beaucoup du temps, et intervention d'autres parties comme les géomètres et les domaines :
- Erreurs de la consistance des biens à exproprier tels que : la superficie, objets supportés (arbres, puits, bâtis) ;
- omission de certains biens et erreurs contenues dans l'identification des personnes ;
- contestation du prix du mètre carré ;
- Oppositions émises par les héritiers et consorts, concernant les terrains litigieux.
- 160 chantiers non achevés de l'OPGI :
  - o suite à notre entretien avec les chefs d'entreprises chargées de la réalisation de ces projets, ceux-ci ont soulevé le problème de leurs factures non réglées. Selon eux, c'est la cause qui a engendré du retard dans l'achèvement des travaux ce qui a nécessité une réévaluation (un dossier est transmis au ministère de l'habitat pour

débloquer la situation et acceptation de la réévaluation : programmes de logements à Amizour, Elkseur, Adekar et Tinbder).

- L'instruction du Monsieur le wali exigeant une étude du sol avant la réalisation de tout projet, alors que l'étude de sol ce n'est qu'un prétexte, dans la mesure où l'étude de sol peut se faire en une seule journée.

- Programmes de logements AADL : Manque d'assiette foncière et la résiliation du contrat avec l'entreprise indienne chargée de la réalisation du projet.

### **Secteur de l'énergie :**

➤ **Raccordement au gaz de ville** : un faible taux de 35% :

- *Communes de Souk El Tenine et Melbou* : une famille à AOKAS prive des milliers de foyers de gaz de ville en s'opposant au projet ; elle conteste le tracé choisis ;
- *Commune Ait Rezine* : il n'y'a aucune opposition, le problème est posé par rapport aux entreprises engagées par la SDE. Certaines d'entre elles tardent à entamer les travaux pendant que d'autres ont disparu après avoir commencé. Le faible taux de pénétration de gaz n'est pas dû uniquement aux oppositions même le gazoduc reliant Beni-Mansour à Bejaia et qui alimente cette dernière depuis 1978 est vétuste et ne peut alimenter les nouveaux foyers (donnée des services techniques de la SDE).

➤ **Le complexe pétrochimique** : remise de choix du terrain (El-kseur) le terrain n'est pas adéquat pour l'implantation de tel projet, un autre choix de terrain est effectué à Boudjlil, le terrain est agricole, et il attend toujours la distraction qui sera faite par un comité interministériel.

### **Le secteur de l'environnement :**

- **Le centre d'enfouissement technique (CET)** : fermé par les citoyens (la non concertation et la non implication du citoyens et des élus locaux lors de la réalisation du projet ;
- **La station d'épuration du CET (100 millions de DA)** : cette station est financée par le fonds national de l'environnement et de l'aménagement du territoire, avec le dernier remaniement du gouvernement, les deux compartiments sont scindés : l'environnement au ministère des ressources en eaux et l'aménagement du territoire au ministère du

tourisme. Alors le fonds se trouve sans tutelle, ce qui a bloqué l'opération de réalisation du projet.

Afin de mieux comprendre les motifs des freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia, nous avons interrogé les premiers responsables de l'administration et des élus à savoir le chef de cabinet du wali et le président d'APW. Ainsi, grâce aux entretiens que nous avons menés et qui nous ont permis de faire une synthèse des problèmes relatifs aux blocages des projets de développement que nous avons confronté avec les réponses formulées par les acteurs, ça nous a permis d'identifier l'origine des entraves :

Selon le représentant de l'administration (le chef de cabinet du wali), les facteurs qui entravent la réalisation des projets dans la wilaya sont multiples<sup>3</sup>:

- Le climat général des affaires dans la wilaya (protestations, fermeture des routes, qui découragent les entreprises à venir pour réaliser les projets) ;
- Le problème d'infrastructures (le réseau de transport) ;
- Les entraves administratives (bureaucratie) : le nombre de procédures reste élevé, et ces dernières exigent beaucoup du temps et d'argent ;
- Le blocage et le non règlement des situations financières des entreprises réalisatrices des projets ;
- Carence des études techniques afférentes à la réalisation des projets ;
- Contentieux répétitifs avec les maitres d'ouvrage ;
- Rapports tendus entre les administrations et les chefs d'entreprises ;
- Le blocage de certaines assemblées populaires communales et de même pour l'assemblée populaire de wilaya ;
- L'absence du foncier industriel ;
- Manque des matériaux essentiels pour la réalisation des projets, à savoir l'agrégat, cette situation est expliquée par le fait que les citoyens s'opposent souvent à l'ouverture des carrières dans leurs régions, les jugeant nuisibles (sur la trentaine existantes, seule une dizaine sont fonctionnelles) ;
- La campagne d'opposition citoyenne (les propriétaires des terrains, affichent leurs opposition, certains maires affichent publiquement leurs soutiens aux citoyens opposants et cela pour des calculs électoralistes et opportunistes.

---

<sup>3</sup> Chef de cabinet du wali

Pour le président de l'APW de Bejaia, plusieurs facteurs expliquent les entraves aux projets de développement<sup>4</sup> :

- Les prérogatives des élus sont limitées, pour lui un exemple illustratif : l'APW est une instance de délibération avec des prérogatives très limitées, et l'intervention au niveau de certains secteurs ; éducation (aides pour les grosses réparations d'écoles, transport scolaire, aides au mouvement associatif) ;
- Contrairement au représentant de l'administration, le président de l'APW, le problème du foncier est un prétexte, pour bloquer certains projets, ce problème ne se pose jamais pour certains projets, et il n'a pas été difficile de dégager des assiettes foncières (terrains agricoles) pour certains projets : une prison à Oued-Ghir, idem pour l'école de la gendarmerie à Fénaia, alors que le motif est justifié pour le blocage de certains projets, comme le C.H.U, le complexe pétrochimique et des programmes de logements ;
- Inefficacité des pouvoirs publics dans la consommation des crédits alloués, à titre d'exemple pour l'année 2015, le taux de consommation des crédits est de 8% pour les PCD et 23% pour les PSD ;
- La non-application de la loi : l'exemple du raccordement en gaz ; une famille à AOKAS, privé des milliers de citoyens de raccordement au gaz (expropriation).
- Les conflits entre les élus et l'administration, exemple : le blocage d'un programme de 80 logements sociaux et le CET intercommunal dans la commune de Tinbder, en raison des rapports tendus entre le maire de cette localité et l'ancien Wali ;
- La non-concertation et la non association des élus locaux, les citoyens et les comités de villages dans la réalisation des projets, exemple : le projet de dédoublement de la voie ferrée est bloqué (un budget de 106 Milliards de DA), les citoyens contestent le tracé choisis par le bureau d'études (les citoyens et le mouvement associatif exclus et non associés).

Pour le président de l'APW, les oppositions aux projets sont dues :

- Problème de confiance : les citoyens sont déçus par les fausses promesses et les politiques mensongères ;
- Les citoyens sont éloignés de la prise de décision ;

---

<sup>4</sup> Le président de l'APW de Bejaia

- Les montants des indemnités posent souvent problème.
- Notre entretien avec les acteurs , nous a permis de recensé cinq catégories d’entraves à la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia :
- Absence de décentralisation
  - Absence de coordination entre les acteurs
  - Absence de concertation et d’implication des acteurs
  - Manque du foncier
  - Problème de financement .

Le tableau 7 suivant résume l’essentiel des projets bloqués par secteurs .

**Tableau 7 : Synthèse des projets bloqués et leurs motifs par secteur .**

<i>Secteur</i>	<i>Motif de blocage</i>	<i>Nombre de projet</i>
<i>Transport</i>	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d’implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	01
	<b>Total du secteur</b>	<b>02</b>
<i>Santé</i>	Absence de décentralisation	02
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d’implication des acteurs	
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	<b>Total du secteur</b>	<b>02</b>
<i>Tourisme</i>	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	03
	Absence de concertation et d’implication des acteurs	04
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	<b>Total du secteur</b>	<b>07</b>

<i>Energie</i>	Absence de décentralisation	01
	Absence de coordination entre les acteurs	01
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	<b>Total du secteur</b>	<b>03</b>
<i>Jeunesse et sport</i>	Absence de décentralisation	01
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	<b>Total du secteur</b>	<b>01</b>
<i>Environnement</i>	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	01
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	<b>Total du secteur</b>	<b>02</b>
<b>BTP</b>	Absence de décentralisation	
	Absence de Coordination entre les acteurs	02
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	05
	Manque de foncier	01
	Problème de financement	01
	<b>Total du secteur</b>	<b>09</b>
	<b>Total de tous les secteurs</b>	<b>26</b>

Source : Elaboré par nos soins à partir de l'enquête de terrain

Le tableau 8 ci-après, récapitule les motifs de blocage des projets dans la wilaya de Bejaia .

**Tableau 8 : Motifs de blocage des projets**

<i>Motif de blocage</i>	<i>Nombre de projet</i>	<i>Taux</i>
<i>Absence de décentralisation</i>	04	15,38%
<i>Absence de coordination</i>	07	26,92%
<i>Absence de concertation et d'implication</i>	12	46,15%
<i>Manque du foncier</i>	01	3,85%
<i>Problème de financement</i>	02	7,70%
<b><i>Total</i></b>	<b>26</b>	<b>100%</b>

Source : Elaboré par nos soins à partir de l'enquête de terrain

### **3.2 Analyse des résultats :**

La lecture du tableau N°8, nous démontre que 46,15% des projets sont bloqués en raison de l'absence de la concertation et de l'implication des acteurs dans la prise de décision, ce qui est une défaillance des mécanismes de gouvernance. Les causes de cette défaillance peuvent s'expliquer, par le manque de communication de la part des collectivités locales, ainsi que l'existence d'un fossé entre les collectivités et les citoyens. Cette dernière renvoie au fait que les citoyens perçoivent *-négativement-* la participation à la prise de décision concernant les projets de développement, « *le fait même de se concerter avec les élus locaux, relève même d'un ordre politique dont ils préfèrent s'éloigner et à l'égard duquel ils montrent un certain désintérêt* »<sup>5</sup>. Les entraves à la participation citoyenne dans la prise de décision sont accentuées fortement par le caractère « automatique » du fonctionnement de l'administration. Celle-ci obéit uniquement aux règles hiérarchiques, de même « *l'absence d'une réglementation concrétisant le concept de gouvernance participative, porte atteinte fortement à la participation des citoyens dans la prise de décision* »<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Elu à l'APC de Bejaia

<sup>6</sup> Le président de l'association Amis de la culture

La lecture du tableau nous apprend, également, que le motif de non coordination représente 26,92% des projets bloqués, cela se traduit par « *la simplicité des relations et surtout par leur limitation aux relations réglementaires, c'est-à-dire, ne dépassant pas le cadre défini par la loi, comprenant les droits et obligations de chaque acteurs, et sans essayer de trouver des solutions au problème posé* »<sup>7</sup>.

Les résultats de notre enquête démontrent que 15,38% des projets, sont bloqués en raison du problème de la centralisation de la décision. Les élus locaux doivent disposer de prérogatives plus étendues, et ils doivent disposer d'un pouvoir décisionnel important. Les décisions prises par les élus locaux restent à la guise de la bonne volonté de l'administration. Aussi le code de la wilaya prévoit que « le wali élabore, au plan technique, le projet de budget et assure l'exécution après adoption par l'assemblée populaire de wilaya. Il en est l'ordonnateur »<sup>8</sup>.

Par ailleurs nous constatons que le motif du financement est peu évoqué, comme frein aux projets de développement. La lecture des réponses formulées par les acteurs, nous fait remarquer que le blocage des projets de développement s'expliquait essentiellement par les procédures bureaucratiques ; le manque de décentralisation, la non implications de tous les acteurs dans la prise de décision et les oppositions des citoyens.

En somme, les réponses des acteurs appuient notre hypothèse selon laquelle, l'inefficacité des mécanismes de gouvernance, faisant en sorte que les acteurs estiment que les procédures bureaucratiques caractérisant les administrations algériennes et rendent toutes les actions qu'entreprennent les acteurs longues et complexes. Le manque de décentralisation, toutes les décisions, que prennent les responsables doivent passer par leur hiérarchie pour approbation. Pour cela le renforcement de la décentralisation, l'application des lois, l'instauration d'un climat démocratique et participatif, l'approfondissement de la concertation et la transparence dans la gestion des affaires sont les conditions essentielles pour l'aboutissement des projets.

Le projet de développement local se produit et se réalise par et pour les acteurs et, sur et pour un territoire défini. Il paraît alors nécessaire que les acteurs du territoire s'approprient le projet de développement local dans le but d'éviter la naissance des tensions et d'oppositions vue la diversité des acteurs occupant un territoire. Cette

---

<sup>7</sup> Le secrétaire général de la wilaya de Bejaia

<sup>8</sup> Code de la wilaya

appropriation va permettre d'éviter les faux consensus ainsi que les phénomènes de marginalisation et d'exclusion des acteurs, et ce, grâce au sentiment d'appartenance et d'implication dans le projet.

***Conclusion :***

Ce quatrième chapitre constitue le complément empirique des chapitres théoriques développés précédemment. Il représente la confrontation des hypothèses émises au début de ce travail face au terrain. Il regroupe les différents éléments nécessaires à leur éclaircissement et à la présentation d'une réponse pour notre problématique.

Nous avons d'abord entamé ce chapitre par la présentation de notre méthode d'approche de terrain pour nous fixer l'objectif de collecter les informations nécessaires à l'éclaircissement de notre problématique. Nous avons défini une population cible qui représente les acteurs de la wilaya de Bejaia contenant 49 sujets.

Ainsi, l'analyse des données de l'enquête nous a permis de déterminer qu'il existe plusieurs facteurs entravant la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia , notamment absence de décentralisation , absence de coordination , et absence de concertation et d'implication des acteurs , et notre enquête démontre que le manque de mécanismes de gouvernance impacte négativement le déroulement des projets de développement.

# **CONCLUSION GENERALE**

---

### Conclusion générale :

Depuis les années 1970, l'expansion du capitalisme s'est considérablement accélérée et le degré d'interdépendance des économies s'est développé. La recherche en sciences sociales avait opté pour la thèse de la fin du territoire en raison de l'affranchissement des contraintes spatiales pour les individus et les entreprises devenues libres de se localiser où ils l'entendaient.

Une observation attentive des évolutions récentes apporte un démenti à cette hypothèse en soulignant combien la mondialisation de l'économie et des échanges se traduisent en fait par une restructuration profonde du territoire. Le territoire comme système complexe entendu comme le lieu de relations particulières entre de nombreux acteurs doit alors être appréhendé sous différentes dimensions. Le territoire désigne en effet à la fois :

- Un ensemble de facteurs aussi bien matériels qu'immatériels ;
- Un système de relations économiques et sociales ;
- Un système de gouvernance locale, qui rassemble une collectivité, un ensemble d'acteurs privés et un système d'administrations publiques locales.

Le territoire apparaît de plus en plus comme le lieu privilégié pour l'organisation des processus de développement et la création de richesses.

C'est dans ce contexte, où le territoire devient une composante permanente du développement économique, que notre étude s'est inscrite. Nous nous sommes penchés sur l'étude des différents obstacles et freins entravant la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia. Le choix de celle-ci s'est justifié essentiellement par la proximité du terrain, par la présence des différents acteurs composant un système de gouvernance et aussi par l'impossibilité de viser un territoire plus vaste vue les contraintes temporelles et financières. L'exploration théorique nous a permis d'appréhender le concept de développement local. Nous avons pu remonter aux origines de développement local et mettre en relief son contexte de naissance à partir des années 1970. celui-ci se voit être davantage comme une nouvelle alternative au modèle de développement postulant le global comme niveau pertinent de l'action.

Ensuite, notre exploration théorique nous a permis de cerner les éléments nécessaires à la compréhension des mécanismes de gouvernance et d'approfondir notre compréhension de

la gouvernance territoriale et les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux. D'autant plus que le processus de gouvernance concerne les acteurs bénéficiaires des projets de développement et doivent par conséquent participer à la prise de décision à travers l'instauration d'une démocratie participative, afin de contrôler la trajectoire du processus de développement dans le but de satisfaire les besoins de l'ensemble des acteurs. La gouvernance territoriale paraît être une condition essentielle à la réussite des projets de développement.

La thématique de l'impact de la gouvernance sur la réalisation des projets de développement n'a pas seulement un écho théorique. Elle se trouve être une thématique de terrain.

Nous avons alors mené une enquête de terrain dans le but de recueillir les informations nécessaires à l'éclaircissement de notre problématique.

Les résultats de notre enquête nous ont alors montré que plusieurs secteurs enregistrent des projets bloqués ou à l'arrêt et cela pour diverses raisons, vue la dominance et le rapport de force que détient l'acteur public représenté par les administrations déconcentrées de l'Etat. Cette situation impacte négativement sur la dynamique de développement dans la wilaya de Bejaia. Il en ressort, également, que les autres acteurs se trouvent généralement évincés du processus de prise de décision et que l'acteur public compte garder sa position de force.

Il paraît alors, clairement, que des changements doivent être opérés dans le sens d'une vraie décentralisation, notamment à travers la délégation davantage de prérogatives aux élus locaux en particulier l'autonomie financière, la formation des élus locaux à la gestion des affaires publiques, la concertation et l'implication des citoyens et le mouvement associatif concernant les projets de développement et bien évidemment une meilleure coordination entre les activités des services de l'Etat doit être prônée.

Nous constatons, toutefois, l'existence de certaines lacunes. Nous regrettons le fait de ne pas avoir pu élargir notre enquête sur l'ensemble des projets de la wilaya de Bejaia afin d'avoir plus d'exhaustivité dans notre approche, et de nous permettre de cerner avec plus d'exactitude l'ensemble des entraves au développement dans le terrain d'étude. Également nous avons rencontré des difficultés qui résident notamment dans le caractère non collaboratif des acteurs et la non disposition de ceux-ci pour nous apporter des réponses à nos interrogations. Nous déplorons aussi le manque de certaines catégories d'acteurs dans notre échantillon, que nous percevons comme une limite à notre travail de recherche.

Enfin, si nous avons démontré, dans ce travail, que plusieurs facteurs entravent la réalisation des projets dans la wilaya de Bejaia, ainsi que la défaillance des mécanismes de gouvernance qui impacte négativement la réalisation des projets de développement. Un essai d'identification des facteurs entravant l'existence des proximités organisationnelles et institutionnelles ainsi que leur impact sur le développement local pourrait contribuer grandement à éclaircir la problématique de la gouvernance et le développement local. Cela reste une piste à explorer.

# **BIBLIOGRAPHIE**

### Bibliographie :

#### Ouvrages :

- 1) YAKHELEF Brahim (2010), « *La bonne gouvernance* », Barzakh , Alger
- 2) COURLET Claude (2001), « *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique* », L'Harmattan, Paris.
- 3) ECREMENT M (1986), « *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985* », office des publications universitaires Alger
- 4) GOUTTEBEL .J. Y (2003) « *Stratégies de développement territorial* », Economica , Paris .
- 5) PECQUEUR Bernard (1989), « *le développement local, mode ou modèle* », Syros Alternatives, Paris
- 6) BARABEL M « *Manageor : les meilleures pratiques du management* » 1 ère édition, Dunod .

#### Articles de revues :

- 7) ARHAB B (2004), « *La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement* », dans FERGUENE Ameziane (ED) (2004), « *gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », L'Harmattan, Paris, pp 163-173.
- 8) BECCATTINI Giacomo, « *le district marshallien : une notion socio-économique* ». Dans BENKO G et LIPIETEZ A. (1992), « *les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique* » PUF, Paris, pp 35-56.
- 9) CAMAGNI Roberto (2004), « préface », dans MATTEACCIOLI Andrée(2004), « *philippe aydalot : le pionnier de l'économie territoriale* », collection Théorie sociale et contemporaine, l'Harmattan, Paris, pp 946- 967.
- 10) CHARREAUX G (2004), « *Les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux* », cahier du FARGO n° 1041203 (centre de recherche en finance, architecture et gouvernance des organisations) , Mai 2005.
- 11) GILLY J, PERRAT J (2003), « *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale* », cahiers du GRES (groupement de recherches économiques et sociales) N° 2003-5, Mai 2003 .

- 12) LELOUP F, MOYART L, PECQUEUR B (2005), « *la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* », Géographie Economie Société 2005 /4 vil 7 , pp 321- 332 .
- 13) POLESE Mario (1999) « *du développement régional au développement local* », journal canadien des sciences régionales, AOUT 1999, p299-314.

#### **Colloques, Séminaires et communications :**

- 14) BELATTAF M et IDIR A (2006), « *le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques* », université de Bejaia, communication au colloque international : « articulation Espace –local – Espace mondial » Bejaia 21 et 22 juin 2006, Laboratoire recherche et développement, pp 7-22.
- 15) CANET R. (2004), « *qu'est ce que la gouvernance ?* », communication lors du Séminaire « les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile » organisé par le service aux collectivités locales de l'AQAM – Montréal 16 Mars 2004.
- 16) DENIEUIL Pierre Noel (2005), « *introductions aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial : Analyse et synthèse bibliographique en écho, au séminaire de Tanger (25- 27 Novembre 1999* » document du travail N° 70 , BIT , Genève .
- 17) FERGUENE Améziane (2003), « *Ensembles localisés de PME et dynamiques territoriales : SPL et développement « par le bas » dans les pays du sud* », colloque international sur « *gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays méditerranéens* », Constantine, le 26 et 27 Avril 2003.
- 18) KHELADI Mokhtar (2008), « *Le développement local : une réponse à plusieurs problèmes* » contribution au colloque international « Développement local et gouvernance des territoires » du 3 au 5 Novembre 2008, Jijel.

#### **Thèses et mémoires :**

- 19) AMGHAR Malek (2009), « *Essai d'analyse de la contribution de la dynamique entrepreneuriale au développement du territoire : cas de Bordj Bou Arreridj* », mémoire de magistère en sciences de gestion, université Abderahmane Mira Bejaia.

#### **Etudes , rapports et documents du travail :**

- 20) Cahiers du CREAD N° 50, 4 ème trimestre 1999.

#### **Textes de lois :**

Le code de la wilaya 1990 .

**Documents officiels :**

- 21) Direction de la programmation et du suivi budgétaire, ex DPAT « *annuaire statistique de la wilaya de Bejaia* ».
- 22) Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2004), « *Projet SNAT 2025 : jeux des acteurs et éléments de régulation* »

## Table des matières

### TABLES DES MATIERES

#### INTRODUCTION GENERALE

Problématique.....	1
Hypothèse de travail .....	3
Méthodologie .....	3
CHAPITRE I :LEDEVELOPPEMENT LOCAL :FONDEMENTS THEORIQUES .....	5
SECTION 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL : CONCEPTS DE BASE .....	6
1.1 Emergence du concept.....	6
1.2 Définitions du développement local .....	09
1.3 La différence entre le développement local et le développement territorial .....	10
1.4 Les conditions et outils du développement local .....	11
1.4.1 Les conditions.....	11
1.4.2 Les outils .....	12
SECTION 2 : LES APPROCHES TERRITORIALES DU DEVELOPPEMENT	
LOCAL .....	13
2.1 L'approche du district industriel .....	13
2.2 L'approche des systèmes productifs localisés (SPL).....	14
2.3 L'approche des milieux innovateurs .....	15
2.4 L'approche du cluster .....	16

Conclusion du premier chapitre .....	17
CHAPITRE II : LA GOUVERNANCE TERRITORIALE .....	18
SECTION 1 : AUX ORIGINES DE LA GOUVERNANCE.....	19
1.1 La genèse de la notion de gouvernance .....	21
1.1.1 La conception politique de la gouvernance .....	20
1.1.2 La conception économique de la gouvernance.....	21
1.1.3 Quelques définitions de la notion de gouvernance.....	22
1.2 La bonne gouvernance .....	23
1.3 La gouvernance et les pays en développement.....	25
SECTION 2 : LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : REPERES ANALYTIQUES	27
2.1 Retour sur la notion du territoire .....	27
2.2 Les acteurs territoriaux .....	28
2.3 Les principes de la gouvernance territoriale.....	28
2.4 Les enjeux de la gouvernance territoriale .....	30
2.5 Le rôle de la gouvernance territoriale dans le processus du développement territorial .....	31
Conclusion .....	36
CHAPITRE III : DEVELOPPEMENT LOCAL ET GOUVERNANCE EN ALGERIE ET TERRITOIRE DE L'ETUDE .....	37
SECTION 1 : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET GOUVERNANCE EN ALGERIE .....	38
1.1 Histoire de l'organisation territoriale en Algérie.....	38

1.2 La politique de décentralisation en Algérie.....	40
1.3 La stratégie de l'Algérie en matière du développement local .....	41
Conclusion.....	42
CHAPITRE IV : ANALYSE DES FREINS AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA DE BEJAIA .....	43
SECTION 1 : PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES GLOBALES ET SOCIO- ECONOMIQUE DU TERRAIN D'ETUDE , LA WILAYA DE BEJAIA .....	43
2.1 La situation géographique de la wilaya de Bejaia .....	43
2.2 Démographie, habitat et urbanisme .....	43
2.3 L'agriculture et la pêche .....	44
2.4 La PME et l'industrie .....	45
SECTION 2 : METHODOLOGIE DE L'APPROCHE DE TERRAIN .....	46
1.1 Les objectifs de l'enquête de terrain.....	46.
1.2 La population cible .....	47.
1.3 Les outils méthodologiques de l'enquête .....	48.
SECTION 3 : Traitement , analyse et résultats de l'enquête.....	49
2.1 L'identification des freins aux projets de développement.....	49
2.2 analyse des résultats .....	60 .
Conclusion .....	62
CONCLUSION GENERALE .....	63

## **Résumé :**

Le développement territorial constitue une nouvelle démarche, en rupture avec la vision traditionnelle, basée sur les approches macroéconomiques, au niveau de laquelle les projets à réaliser étaient décidés et appliqués par les administrations centrales. Ce nouveau paradigme réhabilite le rôle central des acteurs locaux.

La réflexion sur le développement territorial implique de partir de l'idée que ce dernier prend en considération, la qualité des relations entre les acteurs du territoire, qui contribue à la production de nouvelles marges de manœuvres, en tenant compte de la diversité des acteurs en terme de rapports de force et de rôle dans la construction territoriale.

Avec l'émergence de nouveaux modes de gouvernance, dans le contexte de la décentralisation et l'affirmation de la société civile autant qu'acteur du développement, les acteurs territoriaux doivent s'efforcer de créer un environnement de gouvernance qui leur permet de créer des synergies entre eux et qui les incite, pour leur participation et leur implication.

**Mots clés :** Développement territorial, gouvernance, décentralisation, participation, coordination, implication.